

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE MINES (PERM)

*pour tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure,
antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances
connexes*

TOME I : DOCUMENT ADMINISTRATIF

**PERM dit de « la Fabrié »
Commune de Fontrieu (81)**

Décembre 2018

Rapport n° R 1802301 – T1 – V1



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

e-mail: geo.plus.environnement@orange.fr

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31 290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45 530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rôme	49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	1175 route de Margès	26 380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88 200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Antenne PACA	Saint-Anne	84 190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com

PREAMBULE

La SAS TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS (TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS) sollicite l'attribution d'un **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM)** dit de « **la Fabrié** » pour **tungstène**, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes, pour une **durée de 5 ans**.

L'emprise demandée couvre une **superficie de 4,5 km²**, entièrement localisée sur le territoire de la **commune de Fontrieu**, dans le Sud-Est du département du Tarn (81).

Le projet d'exploration porté par le demandeur s'articule autour de **2 objectifs principaux** :

- **poursuivre l'étude du gîte de tungstène de Fumade** (ou Fumade - « la Fédial »), qui a été identifié à l'occasion de l'inventaire minier dans les années 60-80 et au potentiel jugé très intéressant, mais sur lequel des données plus précises doivent encore être réunies avant de pouvoir déterminer s'il sera possible de le mettre en exploitation (étude de faisabilité) ;
- **étudier la possible extension vers le Nord de la minéralisation**, ce qui n'a jusqu'ici jamais été entrepris, et ainsi potentiellement découvrir de nouvelles ressources à lui associer.

Les travaux devront ainsi permettre de progressivement déterminer, avec une meilleure fiabilité, les ressources en tungstène et éventuellement en substances connexes. Pour cela, le **programme prévisionnel de travaux d'exploration** inclut notamment la réalisation d'un modèle géologique numérique, des campagnes de sondages carottés, de géochimie et de géophysique, des essais minéralurgiques... En parallèle, des études environnementales seront menées durant quasiment toute la durée du permis. Les données ainsi accumulées nourriront finalement une **étude de faisabilité économique, environnementale et technique d'un éventuel projet d'exploitation**.

Au cours des 5 années de la demande, TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS prévoit des **investissements totaux à hauteur de 11,5 M €**.

Au travers de ce projet d'exploration, TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS a pour objectif technique et financier de **valoriser une ressource française stratégique en tungstène**, métal stratégique aux multiples applications. Pour ce faire, la société développera une activité minière locale dans le respect le plus strict de la réglementation dans tous les secteurs, qu'il s'agisse des règles de sécurité, des règles environnementales, des règles portant sur l'emploi ou des règles portant sur les relations avec les parties prenantes. D'une manière plus générale elle entend se comporter de manière **responsable**, notamment en :

- **consultant** les parties prenantes (administrations, mairies, professionnels, association, riverains) et **en communiquant en toute transparence** à chaque phase de la démarche d'exploration, dans le contexte global du projet minier ainsi que les possibles impacts en lien avec les activités ;
- mettant en œuvre de **techniques** (d'exploration, d'extraction, de traitement du minerai) **modernes et respectueuses de l'environnement** à toutes les étapes du projet minier ;
- **prenant en compte des attentes des parties prenantes** dans la conception du projet d'exploitation qui sera basé sur une évaluation environnementale et sociale objective ;
- faisant **bénéficier à la population locale** des retombées économiques du projet : création d'emploi local direct et induit, création d'infrastructures, ouverture du capital aux investisseurs locaux, rétrocession d'une partie du capital à la collectivité (commune, département, région) ;
- développant un **projet industriel sur le long terme** intégrant la recherche de nouvelles ressources, le recyclage et la filière aval de l'exploitation minière.

Le présent dossier de demande de PERM est établi conformément à la réglementation en vigueur et en particulier :

- les Art. L. 122-1 à 3 du Code Minier ;
- le Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;
- les Décrets n°2001-205 et 2001-209 du 6 mars 2001 ;
- l'Arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes.

Il comporte ainsi 3 tomes :

- le présent **Tome I : Document Administratif** ;
- **Tome II : Mémoire Technique et Programme des Travaux** ;
- **Tome III : Notice d'Impact**.

Ce tome I constitue la partie administrative de cette demande.

Il expose les grandes lignes du projet et présente le demandeur, TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, ses capacités techniques et financières, ses engagements et les annexes réglementaires.

Table des matières

PREAMBULE	1
1. DEMANDE ADMINISTRATIVE.....	4
1.1 LETTRE DE DEMANDE	4
1.2 SURFACE DEMANDEE, LOCALISATION ET ACCES.....	7
1.3 CARTES REGLEMENTAIRES	7
1.4 ACTIVITES CONCERNEES PAR LA DEMANDE.....	11
2. ENGAGEMENTS ADMINISTRATIFS DU DEMANDEUR.....	14
3. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DE SES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	17
3.1 PRESENTATION DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS.....	17
3.1.1 Présentation de Russell Brooks	19
3.1.2 Présentation de RAUBEX et de sa filiale SPH KUNDALIA	19
3.1.3 Présentation de Michael NUNN.....	20
3.2 CAPACITES TECHNIQUES DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS.....	21
3.3 CAPACITES FINANCIERES DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS ET DE SES ACTIONNAIRES.....	23
3.3.1 Bilans financiers	24
3.3.2 Engagements hors bilan, les garanties et les cautions consenties litiges en cours et risques financiers pouvant en résulter	24
3.3.3 Garanties et cautions dont bénéficie l'entreprise.....	25
3.4 PARTICIPATIONS LOCALES A TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS ET A SON ACTIONNARIAT	25

4. ENGAGEMENT FINANCIER DU DEMANDEUR	26
5. CONCLUSION	32
ANNEXES	33

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 100 000	8
Figure 2 : Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 25 000	9
Figure 3 : Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 20 000	10
Figure 4 : Relation entre les résultats d'exploration, les ressources minérales et les réserves minières (Code JORC, 2012)	12
Figure 5 : Présentation de la structure du groupe Sud-Africain RAUBEX (http://www.raubex.co.za).....	20

Table des annexes

Annexe 1 : Extrait Kbis de la SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS, ancienne dénomination TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS	
Annexe 2 : Statuts constitutifs de la SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS, nomination du Président et des Directeurs Généraux	
Annexe 3 : Décision du Président de la SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en date du 13/07/2018 nommant Alain LIGER Directeur Général	
Annexe 4 : Décision de l'actionnaire unique en date du 13/07/2017 modifiant la dénomination sociale de la SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS	
Annexe 5 : Statuts mis à jour et certifiés conformes, suite à la décision de l'actionnaire unique en date du 13/07/2017 modifiant la dénomination sociale de la SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS	
Annexe 6 : Certificat d'immatriculation de RUSSELL BROOKS Limited au registre des sociétés de Guernesey	
Annexe 7 : CV des principaux intervenants du projet	
Annexe 8 : Eléments de justification des capacités financières de RUSSELL BROOKS LTD	
Annexe 9 : Eléments de justification des capacités financières de MICHAËL NUNN	
Annexe 10 : Eléments de justification des capacités financières de RAUBEX	

1. DEMANDE ADMINISTRATIVE

1.1 LETTRE DE DEMANDE

La lettre de demande d'attribution à TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS du Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié », pour une durée de 5 ans et sur une superficie de 4,5 km², est fournie ci-après à l'attention du Ministre en charge des mines.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre en charge des Mines,
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,
Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
Sous-Direction de l'Action Territoriale, de la Législation de l'Eau et des Matières Premières,
Bureau de la Législation des Mines et des Matières Premières,
Tour Séquoia
92 055 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Paris

Le _____

Monsieur le Ministre,

Je soussigné Jurie Hendrick WESSELS, agissant en ma qualité de Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est sis au 1 boulevard Victor 75 015 Paris, ai l'honneur de solliciter l'octroi d'un **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié »**, situé dans le Sud-Est du département du Tarn (81).

Les substances faisant l'objet de la demande sont les suivantes : tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes.

Le PERM est sollicité pour une **durée de 5 ans** et sur une **superficie de 4,5 km²** entièrement localisée sur le territoire de la **commune de Fontrieu (81)**. L'emprise demandée forme un rectangle dont les sommets présentent les coordonnées «indiquées» dans le tableau ci-après.

Titre	Sommet	X Lambert93 RGF93	Y Lambert93 RGF93
PERM de la Fabrié 4,5 km ²	A	659 285,83	6 286 265,23
	B	660 675,53	6 285 618,70
	C	659 412,33	6 282 999,18
	D	657 992,77	6 283 723,02

L'objectif de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS est de reprendre et de compléter les travaux d'exploration réalisés par le BRGM puis par ELF-AQUITAINE dans le cadre de l'inventaire minier de la France dans les années 60-80, qui avaient permis l'identification d'un gîte de tungstène au niveau du permis sollicité.

Les résultats encourageants avaient mené à l'obtention en 1988 par ELF-AQUITAINE de la Concession minière dite « de Cadoul » pour tungstène et substances connexes. Cependant, **aucune mise en exploitation** des ressources n'avait finalement été entreprise, dans un contexte de chute des cours du tungstène.

La Concession de Cadoul est arrivée à échéance le 9 août 2013. L'emprise de la demande n'est à notre connaissance actuellement concernée par aucun titre minier en vigueur.

Le projet d'exploration objet de la demande de PERM de la Fabrié, centré sur le gîte de tungstène de Fumade-La Fédial, vise, à terme, à **valoriser une ressource française stratégique en tungstène**.

Le gîte de tungstène de Fumade-La Fédial abrite un potentiel d'au moins **3,2 Mt de minerai de tungstène à 0,86 % WO₃** en moyenne, soit un **potentiel de plus de 22 000 t de tungstène métal, ce qui en fait une cible de premier ordre au niveau européen.**

Conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995, au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, et à l'ordonnance du 27 janvier 2011, notre demande comporte notamment les éléments suivants, joints au présent dossier :

Tome I : Document Administratif

- 1 exemplaire de la carte à 1 / 100 000 et 5 exemplaires des cartes à 1 / 25 000 et à 1 / 20 000, signés par le demandeur ;
- le nom, le domicile et les renseignements nécessaires à l'identification du demandeur ;
- les engagements pris de respecter les obligations conformes aux articles aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5(e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 ;
- les documents de nature à justifier les capacités techniques et financières du demandeur.

Tome II : Mémoire Technique et Programme des Travaux

- la justification de la demande de PERM sur la base du contexte géologique, gîtologique, métallogénique et des données d'exploration déjà disponibles ;
- le descriptif du programme prévisionnel des travaux d'exploration ;
- l'effort financier minimal que TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS s'engage à consacrer pour l'exécution de ce programme d'exploration.

Tome III : Notice d'Impact

- l'analyse de l'environnement naturel et humain du site et de sa sensibilité vis-à-vis de la demande ;
- l'évaluation des impacts attendus des travaux projetés et la description des mesures de lutte contre ces impacts qui seront mises en œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS
Son Président, Jurie Hendrick WESSELS

Le _____

1.2 SURFACE DEMANDEE, LOCALISATION ET ACCES

Le PERM sollicité de la Fabrié est entièrement localisé sur le territoire de la commune de **Fontrieu**, dans le Sud-Est du département du **Tarn (81)**. L'emprise du projet présente la forme d'un rectangle d'une **superficie de 4,5 km²**, dont les coordonnées des sommets sont fournies dans le **Tableau 1** ci-après.

Tableau 1 : Coordonnées des sommets du périmètre de la demande

Sommet	X Lambert93	Y Lambert93
A	659 285,83	6 286 265,23
B	660 675,53	6 285 618,70
C	659 412,33	6 282 999,18
D	657 992,77	6 283 723,02

L'emprise est ainsi localisée dans un **environnement rural, essentiellement agricole** et très faiblement peuplé. En effet, la commune de Fontrieu compte 933 habitants (population légale de 2013), et le bourg principal, Castelnau-de-Brassac, n'est pas inclus dans le PERM. Ainsi, seules quelques habitations se trouvent au sein de la demande (hameau de Cadoul, fermes de Fumade, la Fédial, Le Verdier, Pessols, Arcanic et Brugassou).

Le bourg de Castelnau-de-Brassac se trouve à environ 1 km au Sud-Est du périmètre sollicité. La ville la plus importante dans les environs proches est Castres, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest.

Les terrains de la demande sont **facilement accessibles par voie routière**, la RD 155 traversant le Sud de l'emprise, qui est également sillonnée par plusieurs voies communales. Une route plus importante, la RD 54, longe le Nord-Est du périmètre.

1.3 CARTES REGLEMENTAIRES

Les **cartes de localisation**, signées par le Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, imposées par la réglementation dans le cadre d'une demande de PERM sur une superficie de moins de 50 km², conformément à l'Art. 6 de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Art. 17 du Décret 2006-648, sont fournies ci-après et annexées au dossier :

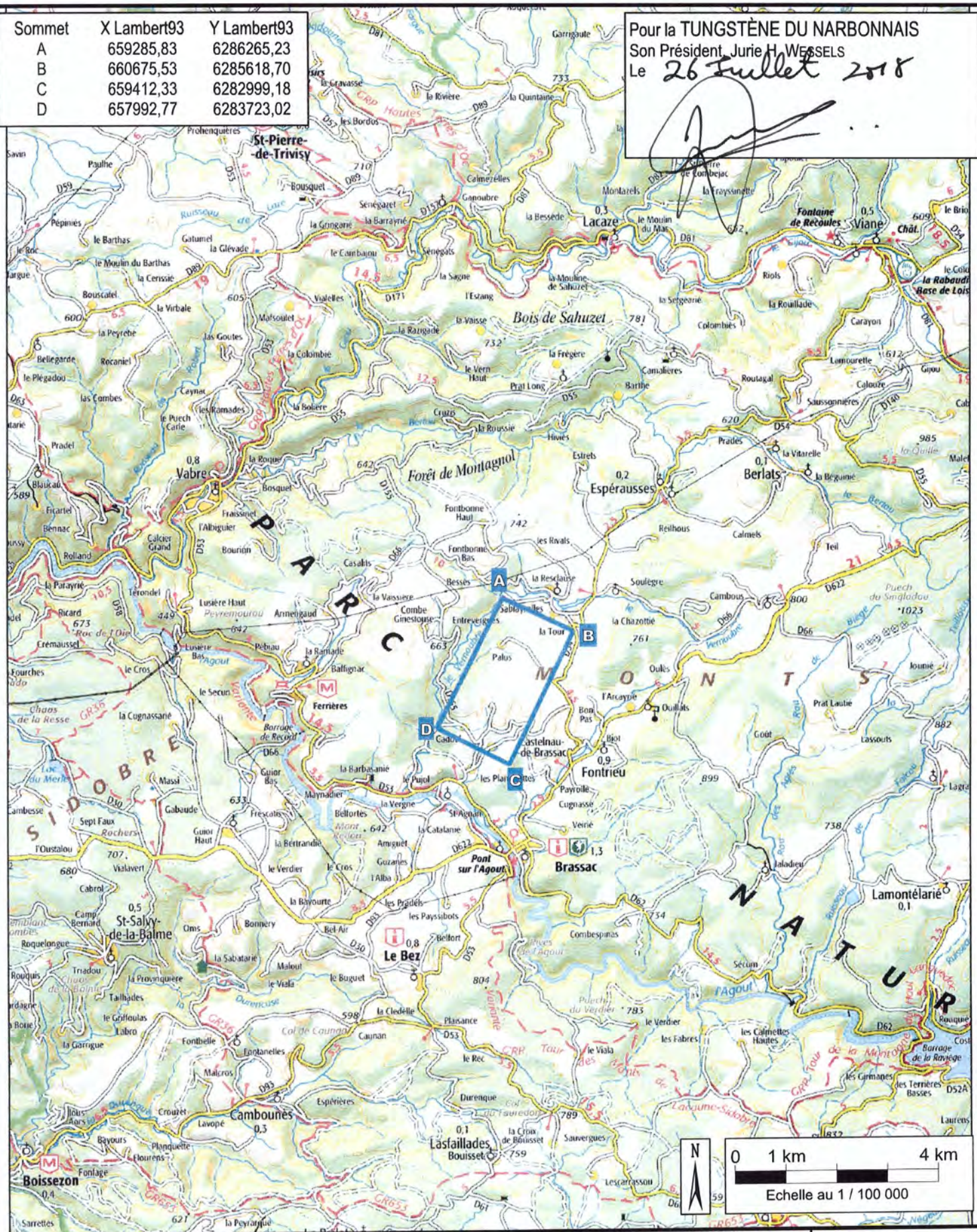
- **1 carte de localisation à l'échelle 1 / 100 000 [Cf. Figure 1] ;**
- **5 exemplaires de la carte de localisation à l'échelle 1 / 25 000 [Cf. Figure 2] ;**
- **5 exemplaires de la carte de localisation à l'échelle 1 / 20 000 [Cf. Figure 3].**

Sommet	X Lambert93	Y Lambert93
A	659285,83	6286265,23
B	660675,53	6285618,70
C	659412,33	6282999,18
D	657992,77	6283723,02

Pour la TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

Son Président, Jurie H. WESSELS

Le 26 juillet 2018

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS - Demande de PERM de la Fabrié
Commune de Fontrieu

Tome 1 : Document Administratif

Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 100 000

Sources : TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, IGN

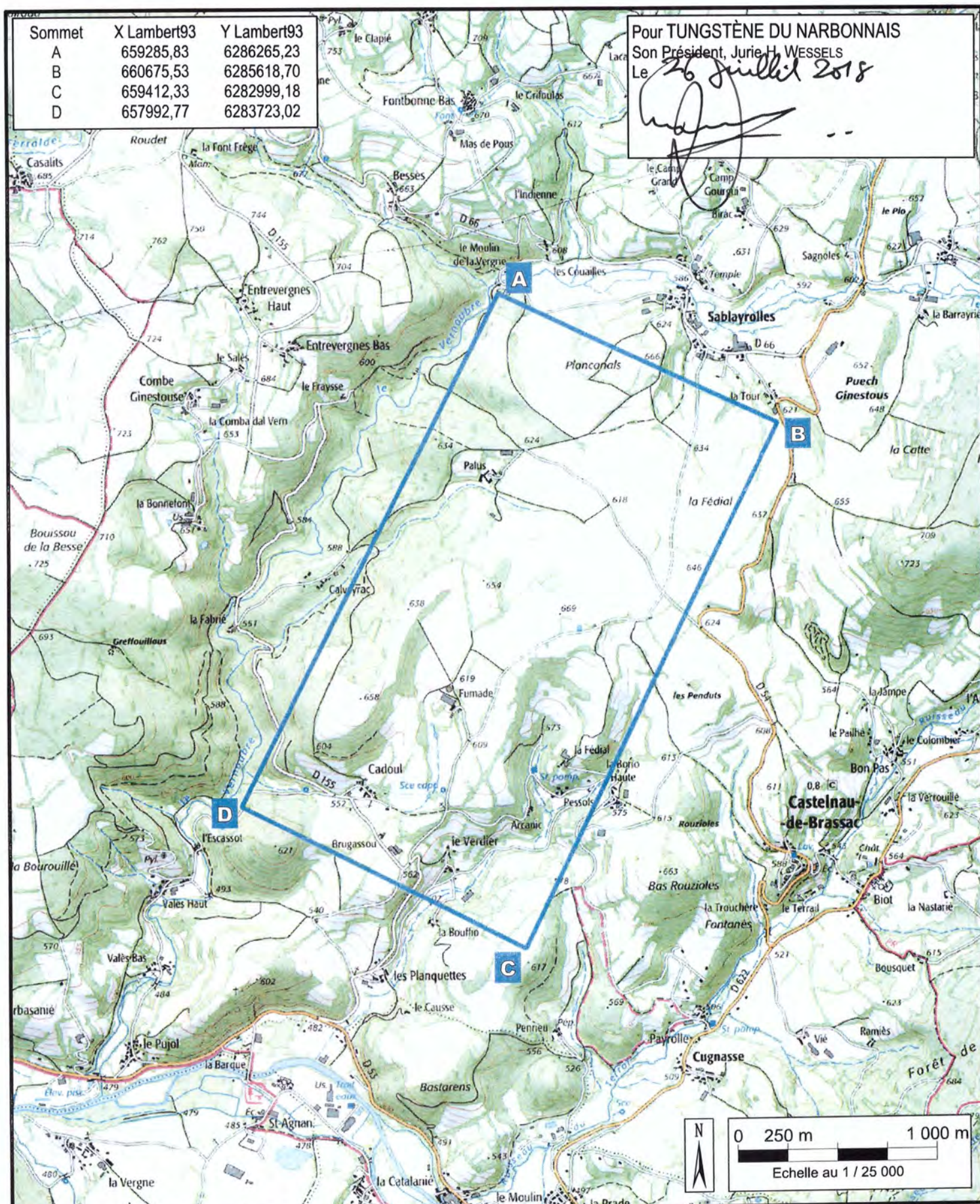
Figure 1

Sommet	X Lambert93	Y Lambert93
A	659285,83	6286265,23
B	660675,53	6285618,70
C	659412,33	6282999,18
D	657992,77	6283723,02

Pour TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

Son Président, Julie H. WESSELS

Le 26 juillet 2018



TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS - Demande de PERM de la Fabrié
Commune de Fontrieu

Tome 1 : Document Administratif

Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 25 000

Sources : TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, IGN

Figure 2

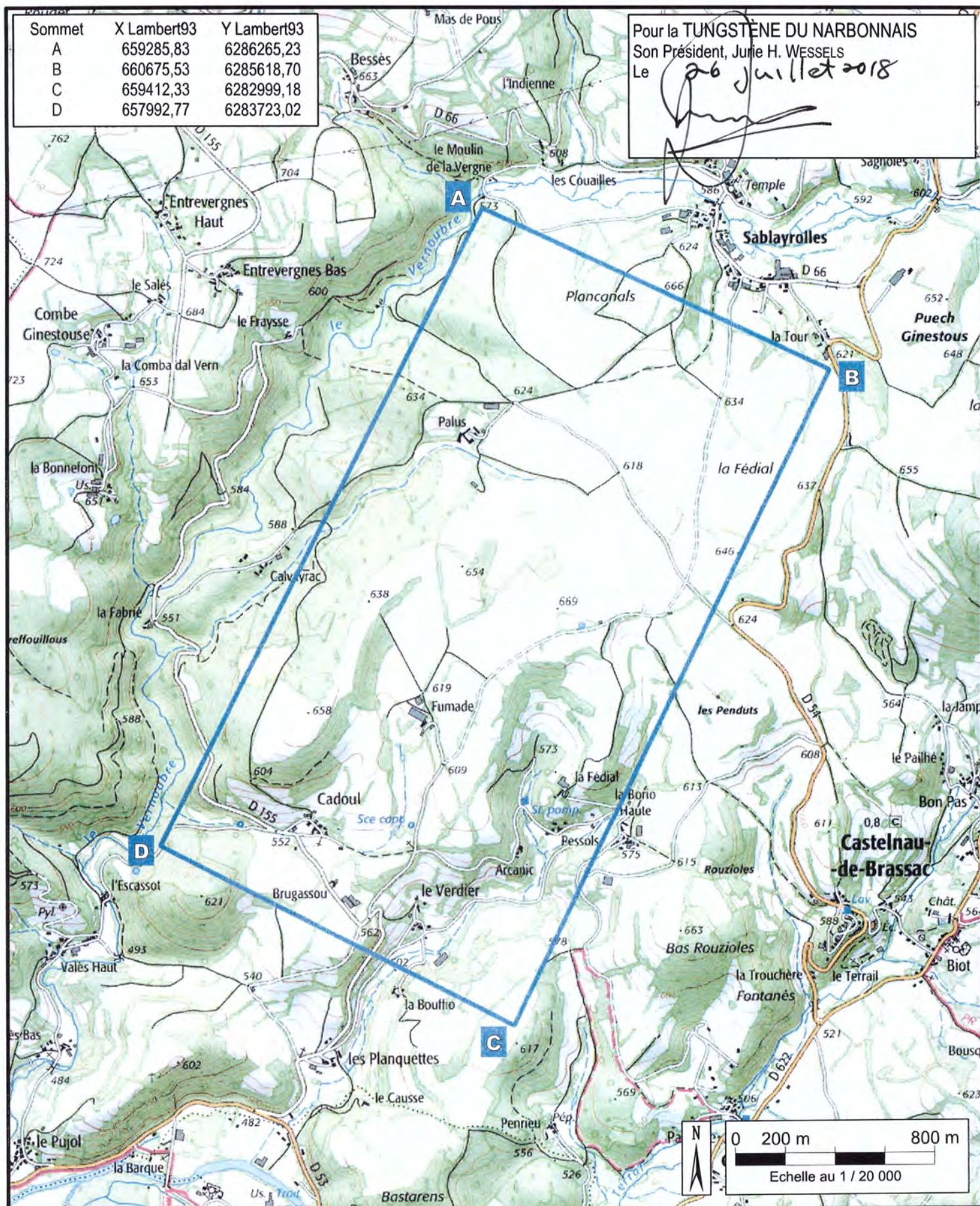
Sommet	X Lambert93	Y Lambert93
A	659285,83	6286265,23
B	660675,53	6285618,70
C	659412,33	6282999,18
D	657992,77	6283723,02

Pour la TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

Son Président, Julie H. WESSELS

Le

26 juillet 2018



TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS - Demande de PERM de la Fabrié
Commune de Fontrieu

Tome 1 : Document Administratif

Carte de localisation du PERM sollicité de la Fabrié au 1 / 20 000

Sources : TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS, IGN

Figure 3

1.4 ACTIVITES CONCERNEES PAR LA DEMANDE

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS fait la demande de PERM de la Fabrié dans le but d'entreprendre des travaux **d'exploration** qui seront orientés autour de **2 axes principaux** développés simultanément :

- obtenir une **caractérisation quantitative, conforme aux standards du Code JORC, des ressources associées au gîte de tungstène de Fumade**, afin de pouvoir finalement réaliser une **étude de faisabilité technique, économique et environnementale** de sa mise en exploitation ;
- **étudier la possible extension vers le Nord de la minéralisation** telle qu'elle est actuellement connue, le long des formations géologiques favorables (et, le cas échéant, intégrer les ressources découvertes dans l'étude de faisabilité).

Le **Code JORC** (Joint Ore Reserve Committee) est le code australien pour le reporting des résultats d'exploration, des ressources minérales et des réserves minières. Au même titre que les normes déclaratives NI 43-101 des compagnies canadiennes d'exploration minière, il constitue un **standard international pour la classification des résultats d'exploration minière, des ressources minérales et des réserves minière** en fonction des niveaux de confiance dans les connaissances géologiques et des considérations techniques et économiques dans les rapports publics.

Les rapports publics préparés conformément au Code JORC sont des rapports préparés dans le but d'informer les investisseurs ou les investisseurs potentiels et leurs conseillers. Ils comprennent, sans toutefois s'y limiter, les rapports d'entreprise annuels et trimestriels, les communiqués de presse, les notes d'information, les documents techniques, les affichages sur le Web et les présentations publiques des estimations des ressources minérales et des réserves minières.

Le **Tableau 2** ci-après présente, de manière synthétique, le **déroulement des travaux d'exploration** programmés au cours des **5 années de la durée sollicitée pour le PERM de la Fabrié**, décomposés selon **6 phases** (numérotées de 1 à 6, mais qui ne sont qu'en partie successives).

Un descriptif détaillé des opérations est fourni dans le **Tome II : Mémoire Technique et Programme des Travaux**.

Tableau 2 : Programme synthétique des travaux d'exploration projetés

Phase	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
1. Travaux pour le calcul des ressources «inférées» et étude préliminaire					
2. Travaux pour le calcul des ressources «indiquées»					
3. Etude de préfaisabilité					
4. Travaux pour le calcul des ressources «mesurées»					
5. Etudes environnementales et étude de faisabilité					
6. Exploration d'une possible extension vers le Nord de la minéralisation					

La **caractérisation du gîte** de tungstène se fera ainsi selon une **démarche progressive** d'augmentation du niveau de confiance dans les connaissances géologiques qui permettra d'aboutir à des ressources « présumées ou inférées », puis « indiquées » et enfin « mesurées », conformément aux standards du Code JORC [Cf. Figure 4).

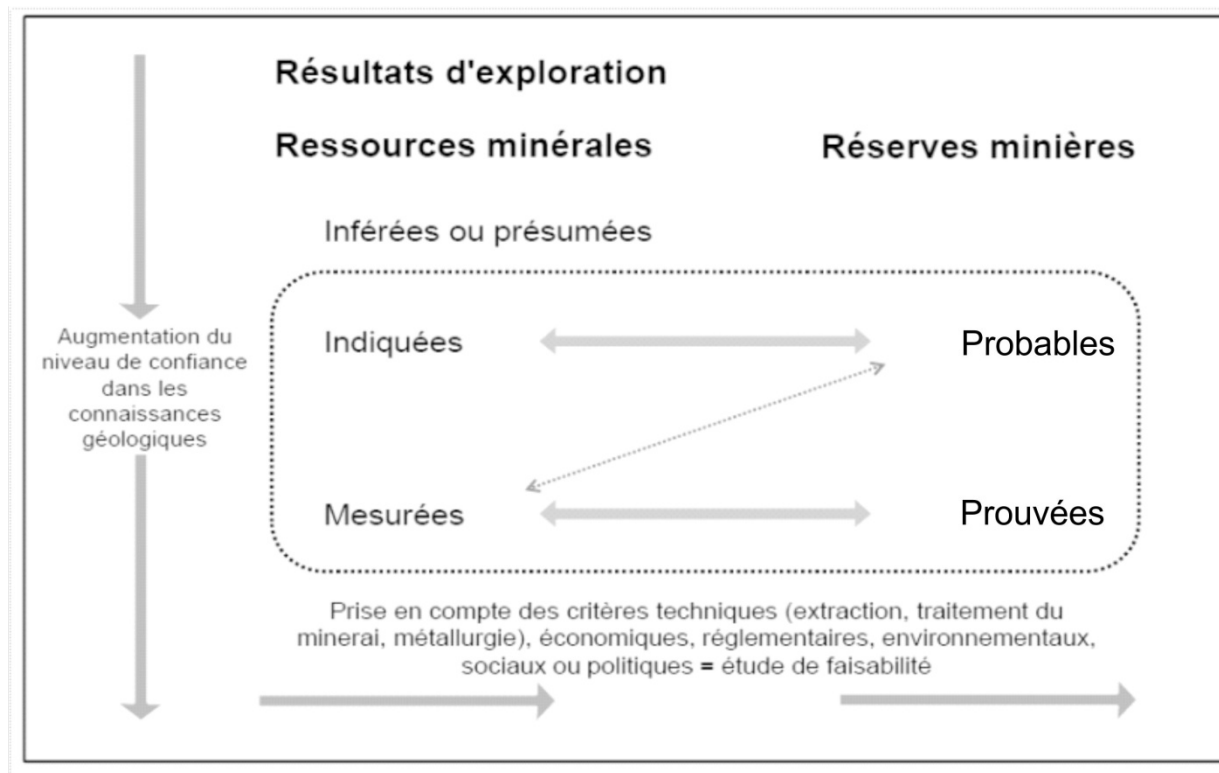


Figure 4 : Relation entre les résultats d'exploration, les ressources minérales et les réserves minières (Code JORC, 2012)

Les **ressources minérales « mesurées » et « indiquées »** pourront être en partie converties en **réserves minières « prouvées » et « probables »**, c'est-à-dire exploitables, à la suite de **l'étude de faisabilité** qui conclura le programme d'exploration

Les travaux réalisés au cours des années 1 à 4 sur le gîte déjà connu consisteront donc à acquérir des données géologiques plus précises en reprenant là où les travaux historiques se sont arrêtés, et comprendront notamment la réalisation :

- d'un **modèle géologique numérique** tridimensionnel géoréférencé ;
- de plusieurs **campagnes de sondages carottés** sur un linéaire estimé à au moins 9 700 m ;
- d'**analyses minéralogiques** ;
- d'**essais géotechniques et minéralurgiques**...

Parallèlement, au cours des années 1 à 3, la possible extension vers le Nord de la minéralisation sera étudiée notamment par :

- l'intégration de ce secteur au modèle géologique réalisé pour le gîte dans la partie Sud du PERM ;
- une **campagne de géochimie sols** à partir de près de 200 échantillons à prélever et analyser selon la méthode *Mobile Metal Ion (MMI)* ;
- une campagne de sondages carottés sur un linéaire estimé à environ 2 000 m ;
- une **campagne de géophysique aéroportée par drones** (gravimétrie, magnétisme) centrée sur les éventuelles anomalies mises en évidence...

Les ressources éventuellement découvertes au cours de cette phase seront prises en compte au cours de la Phase 4 pour le calcul des ressources «mesurées».

Ces travaux d'exploration, et plus particulièrement les campagnes de sondages, feront, avant leur démarrage, l'objet d'une Déclaration ou d'une Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers, et seront soumises à évaluation environnementale (27° du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement). Cette **évaluation environnementale** prendra la forme, selon les conclusions de l'examen au cas par cas des campagnes de sondages, soit d'une **Etude d'Incidence Environnementale**, soit d'une **Etude d'Impact Environnemental** qui étudieront précisément les impacts potentiels des travaux et proposeront les mesures d'Evitement, de Réduction, de Compensation, d'Accompagnement et de Suivi (« ERCAS ») qui seront mises en œuvre.

Dès la 2^{ème} année et jusqu'à la fin de la durée du PERM, les **études environnementales**, indispensables pour la réflexion sur le projet global et la réalisation de l'étude de faisabilité, seront confiées à des bureaux d'études spécialisés et aborderont l'ensemble des thématiques naturelles et anthropiques (milieux naturels, hydrologie, hydraulique, hydrogéologie, socio-économie...).

2. ENGAGEMENTS ADMINISTRATIFS DU DEMANDEUR

Ci-après sont fournis les **deux engagements administratifs** de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS :

- au titre des dispositions des Art. 43 et 44 du Décret n°2006-648 ;
- en application de l'Art. 5 de l'Arrêté du 28 juillet 1995.

**Engagement souscrit au titre des dispositions des Articles 43 et 44
du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006**

Objet : Demande de **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié »**, pour tungstène or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

Je, soussigné, Jurie Hendrik WESSELS, Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS et agissant au nom et pour le compte de ladite Société, m'engage :

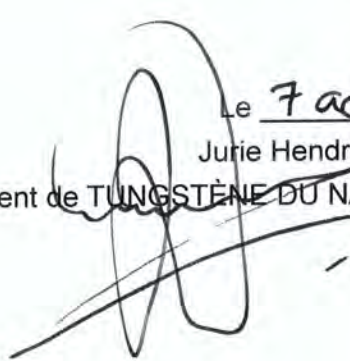
❖ Au titre de l'article 43 du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 portant sur les titres miniers :

- à informer le Ministre chargé des mines :
 - de toute modification substantielle, d'une part, des statuts de la Société dans les trois mois de leur entrée en vigueur en apportant le texte certifié conforme des modifications apportées et une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui les a décidées, et d'autre part, des capacités techniques et financières sur le fondement desquelles le titre a été accordé ;
 - de tout projet de nature à modifier par une nouvelle répartition des parts sociales ou par tout autre moyen, d'apporter une modification du contrôle de l'entreprise ou de transférer à un tiers tout ou partie des droits découlant de la possession du titre notamment celui de disposer de tout ou partie de la production présente ou à venir en apportant tous les documents appropriés ;
- à ne pas donner suite aux projets de modifications citées aux alinéas précédents avant l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet s'y rapportant.

❖ Au titre de l'Article 44 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006 portant sur les titres miniers :

- à présenter à l'administration dans le mois qui suit l'octroi du permis, le programme de travaux du reste de l'année en cours, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante et, au début de chaque année, le compte-rendu des travaux effectués au cours de l'année écoulée ;
- à respecter l'engagement financier souscrit lors de la demande (**Cf. § 4**) et d'en tenir une compatibilité.

Fait à Paris
Le 7 août 2018
Jurie Hendrik WESSELS
Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS



Engagement souscrit en application de l'Article 5 de l'Arrêté du 28 juillet 1995

Objet : Demande de **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM)** dit de « la Fabrié », pour tungstène or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

Je, soussigné, Jurie Hendrik WESSELS, Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS et agissant au nom et pour le compte de ladite société, m'engage :

- ❖ à présenter au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Occitanie) :
 - dans le mois qui suivra l'octroi du permis, le programme de travaux du reste de l'année en cours, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante ;
 - et, au début de chaque année, le compte-rendu des travaux effectués au cours de l'année écoulée.
- ❖ à n'extraire du sol ou du sous-sol que les échantillons nécessaires à l'étude du gisement, sans compromettre l'application ultérieure des méthodes d'exploitation propres au gisement.

Fait à Paris
Le 7 août 2016
Jurie Hendrik WESSELS
Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

3. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DE SES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

3.1 PRESENTATION DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS est une Société par Actions Simplifiée (SAS) immatriculée sous le n° 840 965 693 RCS Paris le 10/07/2018 et dont le siège social est situé à Paris.

Un extrait Kbis de la société est fourni en [Annexe 1](#).

Initialement dénommée SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS lors de son immatriculation (statuts constitutifs fournis en [Annexe 2](#)), la société a été renommée en TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS par décision de l'actionnaire unique en date du 13/07/2018 [[Cf. Annexe 4](#)]. Les formalités d'enregistrement auprès du registre du Commerce sont en cours et le nouvel extrait Kbis qui en résultera sera publié en temps utile.

Une copie certifiée conforme des statuts mis à jour est présentée en [Annexe 5](#).

Conformément à ces statuts la société ne comporte pas de Conseil d'administration. La société est dirigée par son Président. Ce dernier a nommé 3 directeurs généraux, eux aussi investis, conformément au code de commerce, de la totalité des pouvoirs de représentation de la société.

<u>Raison sociale</u> :	SAS TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS	
<u>Statut social</u>	Société par Actions Simplifiée (SAS) , au capital de 1 000 € LES statuts certifiés conformes fournis en Annexe 2	
<u>Siège social</u> :	1 Boulevard Victor 75 0115 Paris (France)	
<u>Mail</u> :	jurie@terranostra.co.za / liger.alain@wanadoo.fr	
<u>SIRET</u>	840 965 693 000 12	
<u>RCS</u> :	N°840 965 693 RCS Paris	
<u>Commissaire aux comptes</u> :	KPMG SA Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92 066 Paris la Défense CEDEX	
<u>Signataire de la demande</u> :	Jurie Hendrick WESSELS, agissant en qualité de Président Justificatifs de pouvoir fournis en Annexe 1 et Annexe 2	
<u>Aide au montage du dossier</u> :	GéoPlusEnvironnement 2 rue Joseph Leber 45 530 VITRY-AUX-LOGES	Téléphone : 02 38 59 37 19 Fax : 02 38 59 38 14

La société n'ayant pas été créée en présence d'un notaire, il n'existe pas d'expédition d'acte de constitution de la société.

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS est **détenue à 100 % par RUSSELL BROOKS LIMITED**. TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS ne détient aucun titre minier d'exploration ou d'exploitation, ni en France ni à l'étranger.

L'article 2 des statuts de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS précise son objet **[Cf. Annexe 2]** :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce, et à cet effet :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession, l'exploration, l'extraction et l'exploitation de toutes mines et carrières, de tout minerai, substance minérale, métal précieux ou industriel, de quelque nature que ce soit ;
- l'obtention et l'exploitation de tous privilèges, monopoles, concessions, autorisation, titres d'exploitation, d'exploitation ou d'extraction de mines ou carrières ;
- tous travaux, fabrication, transformation, recherches, études, commercialisation, en relation avec l'exploration ou l'exploitation de mines et carrières ;
- l'obtention ou l'acquisition et l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

La campagne de travaux faisant l'objet de la demande de PERM de « La Fabrié » sera financée par **RUSSELL BROOKS**, actionnaire unique de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS et par **investissements réalisés par 2 partenaires financiers** :

- Le groupe Sud-Africain de travaux publics **RAUBEX** via sa filiale **SPH KUNDALILA** dédiée aux solutions et services pour l'industrie minière ;
- l'investisseur Sud-Africain indépendant **Michael NUNN**.

Un accord de financement entre ces parties règle leurs relations pour la réalisation de ces investissements. La cible est la répartition suivante de l'actionnariat à l'issue de l'étude de faisabilité :

- **SPH KUNDALILA : 51% ;**
- **Michael NUNN : 30% ;**
- **RUSSELL BROOKS : 19%.**

Entre la situation initiale où la société est filiale à 100 % de RUSSELL BROOKS et cet objectif, les participations des parties passeront par plusieurs jalons en fonction de leur financement de chacune des étapes de l'investissement, soit :

- Étape 1 – Attribution du PERM ;
- Étape 2 – Exploration et, en cas de succès, étude de définition de cible ;
- Étape 3 – Etude de préfaisabilité ;
- Étape 4 – Etude de faisabilité ;
- Étape 5 – Mise en place de l'investissement industriel ;
- Étape 6 – Exploitation minière et traitement du minerai.

A l'issue de chacune de ces étapes, la participation résultante de chacune des 3 parties sera calculée en fonction de ses investissements et le pourcentage de l'actionnariat dans la société sera modifié en conséquence. Les appels de fonds pour chaque étape se feront sur la base d'un budget. Le pourcentage d'intérêts d'une partie qui ne contribuerait pas au budget sera dilué par les participations des autres.

Les **principaux dirigeants** de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS sont **[Cf. § 3.2]** :

- **Jurie Hendrick WESSELS, Président** ;
- **Philip LE ROUX** a été nommé **Directeur Général** par décision du Président en date du 27/06/2018 **[Cf. Annexe 2]** ;
- **Johan LE ROUX** a été nommé **Directeur Général** par décision du Président en date du 27/06/2018 **[Cf. Annexe 2]** ;
- **Alain LIGER** a été nommé **Directeur Général** par décision du Président en date du 13/07/2018 **[Cf. Annexe 3]**.
-

3.1.1 Présentation de Russell Brooks

RUSSELL BROOKS LIMITED est une société de droit de Guernesey, dont le siège social est situé au 18-20 Le Pollet St Peter Port, Guernesey, GY1 1WH, Channel Islands, Great Britain, immatriculée le 08/12/2017 au registre des sociétés de Guernesey (*Guernsey Registry*) sous le numéro 64422 (certificat d'immatriculation fourni en **Annexe 6**).

RUSSELL BROOKS LIMITED une société d'investissement qui poursuit des intérêts dans diverses entreprises d'exploration et d'exploitation minière dans le monde entier (à l'exclusion de l'Afrique du Sud).

3.1.2 Présentation de RAUBEX et de sa filiale SPH KUNDALILA

Le groupe **RAUBEX** fait partie des 5 leaders sud-africains dans le domaine de la construction, organisé en 3 divisions intervenant dans diverses branches du secteur de l'industrie lourde :

- la division infrastructures (pipelines, voies ferrées...) ;
- la division matériaux RAUMIX (**mines**, carrières, asphalte, bitume...) ;
- la division routes (construction, réfection, bitumage...).

Fondé en 1974 et inscrit depuis 2007 à la Bourse de Johannesburg, RAUBEX intervient dans plusieurs pays du Sud de l'Afrique.

Le groupe met en œuvre un modèle économique intégré couvrant **l'ensemble du cycle de construction routière**, y compris la fourniture de matériaux de construction sous forme de granulats broyés, d'asphalte et de bitume, de terrassements lourds, de construction de structures en béton, de revêtement routier et de marquage routier. Le business modèle du groupe comprend également un **secteur d'infrastructure** avec des capacités de construction dans les secteurs de l'énergie électrique et de l'énergie de remplacement (éolienne et solaire), du rail, des télécommunications, des pipelines et du logement.

Dans le domaine de l'industrie minière, RAUBEX contrôle et exploite des carrières pour ses propres besoins et offre des services de conception et de construction d'**installations de traitement de minerai**, d'unités de concassage, de systèmes de pompage, au travers de ses filiales Raumix Aggregates, B&E International, **SPH Kundalila**, Burma Plant Hire et OMV Crushers.

Au cours de la période 2007-2010, bénéficiant du dynamisme économique et des retombées commerciales liés à l'organisation de la Coupe du Monde 2010 par l'Afrique du Sud, RAUBEX a pu intensifier ses investissements dans le domaine des matières premières et a ainsi notamment racheté plusieurs exploitants de carrière.

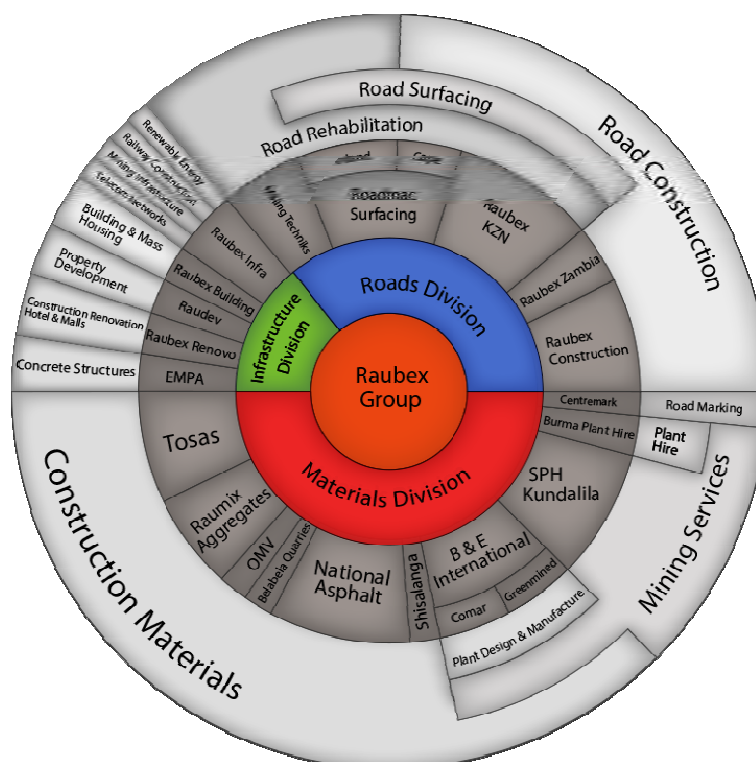


Figure 5 : Présentation de la structure du groupe Sud-Africain RAUBEX (<http://www.raubex.co.za>)

SPH KUNDALILA est une filiale du groupe RAUBEX dédiée aux solutions et services pour l'industrie minière (foration, minage, chargement et transport du minerai, concassage, criblage, broyage, traitement de minerai ou encore réhabilitation de sites miniers).

Ses clients sont de grandes entreprises minières internationales (GLENCORE XSTRATA, ANGLO AMERICA, ANGLOGOLD ASHANTI...).

3.1.3 Présentation de Michael NUNN

Michael NUNN est un entrepreneur, investisseur et philanthrope sud-africain, qui dispose de **plus de 25 ans d'expérience dans le secteur minier**, essentiellement en Afrique. Il **a fondé plusieurs compagnies minières** dont, en premier lieu, TANZANITE ONE, une société qui gérait alors l'exploitation de la seule mine de tanzanite au monde (variété de zôisite plus rare que le diamant, de couleur bleue similaire au saphir, mais non reconnue comme pierre précieuse). En 2005, il a fondé AMARI, une société minière intervenant en Afrique sub-saharienne sur des projets divers (diamant, or, nickel, platine, platine, charbon...). En 2012, il a ensuite fondé KROPZ, une compagnie minière d'exploration, de développement et d'exploitation de projets miniers spécialisée dans le domaine des minéraux « agricoles ». Le fer de lance de la compagnie est ainsi la mine de phosphates d'Elandsfontein, à 90 km au Nord du Cap. Philip LE ROUX est le Directeur des opérations de KROPZ, pour laquelle il a œuvré dès le stade de l'exploration.

En parallèle de ces activités, Michael NUNN a fondé plusieurs sociétés caritatives en relation avec l'univers miniers dans le but de favoriser la redistribution des richesses aux populations locales, de favoriser la scolarisation des enfants ou encore de lutter contre l'alcoolisme.

3.2 CAPACITES TECHNIQUES DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

La mise en œuvre du programme d'exploration au sein du PERM de la Fabrié nécessitera de solides compétences en matière de gestion de projet minier et de géologie exploratoire, notamment. Si TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS est de fondation récente, elle pourra s'appuyer sur l'expérience considérable dans ce domaine dont disposent ses cadres dirigeants et les consultants experts qui encadreront le projet.

Les CV et diplômes des principaux intervenants de la société sont fournis en [Annexe 7](#) et un résumé de leurs compétences est fait ci-après.

Jurie Hendrick WESSELS - Président (nationalité sud-africaine)

Titulaire d'une licence en économie et sciences politiques et d'une licence en droit de l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud), **spécialisé dans la législation sur les ressources minérales**, J. WESSELS a **participé à la création de pas moins de 6 compagnies minières** en Afrique, notamment pour l'exploration de l'or et du lithium. Il a notamment été impliqué entre 2007 et 2016 dans divers projets d'exploration en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud pour des substances très diversifiées (**tungstène**, or, uranium, diamant, aluminium, manganèse, cobalt, cuivre, lithium, zinc...).

Il a ainsi acquis une solide expérience dans le développement de projets d'exploration et d'exploitation minière, principalement pour leurs aspects économiques, administratifs et légaux.

Philip LE ROUX - Directeur Général (nationalité sud-africaine)

Titulaire d'une licence en géologie de l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud), P. LE ROUX a d'abord travaillé comme **géologue minier** pour GENCORE LTD en Afrique du Sud, comme analyste minier pour la INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION et comme consultant géologue indépendant pour de nombreuses compagnies minières juniors et intermédiaires, travaillant sur des minéralisations en or, phosphates, manganèse, diamant, platine, nickel, lithium, métaux de base et **tungstène**.

Il dispose ainsi d'une expérience de 28 années en géologie d'exploration et d'exploitation, acquise en majeure partie en Afrique, mais également en Amérique du Sud et en Australie. Au cours des 10 dernières années, il a participé au montage de divers projets miniers, des étapes exploratoires jusqu'aux études de faisabilité.

Johan LE ROUX - Directeur Général (nationalité sud-africaine)

Titulaire d'un master en administration des affaires de l'Université de Stellenbosch (Afrique du Sud), J. LE ROUX est responsable du développement des affaires de SPH KUNDALILA depuis 2010. Il est chargé de rechercher et identifier les opportunités potentielles de croissance, en mettant l'accent sur l'exploration et l'exploitation minière. Il a notamment géré trois projets miniers tout au long de la chaîne de valeur :

- Identification des ressources

- Demande de permis / droits nécessaires
- Tests et analyses géologiques
- Forage de ressources
- Tester d'exploitation de la ressource
- Études de faisabilité
- Exploitation minière
- Réhabilitation de la mine
- Fermeture du permis minier / droit
- Rapport aux divers départements du Département des ressources minérales et des ressources de l'Afrique du Sud.

Alain LIGER – Directeur Général (nationalité française)

Alain LIGER, Ingénieur général des Mines ; possède une expérience de haut niveau sur l'exploration et la mise en valeur des ressources minérales et sur les relations entre sociétés exploitantes et administrations des États-hôtes.

Ancien élève de Mines ParisTech, Alain LIGER a tenu des positions opérationnelles et de responsabilité stratégique d'exploration-développement dans l'industrie minière, dans le groupe minier français BRGM pendant 17 ans puis dans le groupe minier et métallurgique britannique Billiton plc pendant 4 ans. Il a assuré la négociation de nouvelles zones d'exploration et l'encadrement de projets miniers dans de nombreux pays en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Asie, ou évalué l'opportunité d'investir – ou de ne pas investir - dans des contextes aussi différents que le Canada, le Zimbabwe, le Mali ou l'Iran. Ces fonctions internationales l'ont amené à mener des analyses stratégiques des différentes législations minières concernées et à mener des relations avec les administrations des pays concernés.

Sur le plan technique, Alain LIGER a personnellement mené ou contribué à des opérations d'exploration ou de mise en valeur de ressources minérales au Québec, au Portugal, en Ouganda et en Indonésie. Il a également été ingénieur d'exploitation dans une mine souterraine de charbon française pendant un an.

Il est actuellement administrateur de la société cotée française « La Française de l'énergie » qui commercialise du gaz de mine en Hauts de France et projette de produire du gaz de houille en Lorraine.

De 2002 à 2013, il a été Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) en Alsace puis Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en Lorraine. De 2013 à 2016, il a été membre du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGE), sous l'autorité du Ministère de l'économie et des finances.

Il a également été secrétaire général du **COMES (Comité pour les métaux stratégiques)**. Le Comité pour les métaux stratégiques a été créé par le décret du 24 janvier 2011. Il a pour mission d'assister le ministre chargé des mines dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion des métaux stratégiques, en vue de renforcer la sécurité d'approvisionnement nécessaire à la compétitivité durable de l'économie.

Dernièrement, Alain Liger a assuré la présidence du Comité de pilotage de l'initiative « **Mine responsable** » lancée en 2015 et chargée de définir les conditions d'une **exploitation minière responsable au niveau social et environnemental**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Elle a abouti à la publication, en juillet 2017, d'un **livre blanc intitulé « la Mine en France : l'état de l'art »** (<http://www.mineralinfo.fr/page/mine-en-france-letat-lart>) décrivant le principe d'un projet minier, ses

différentes phases, les différents types de techniques employées et les moyens pour éviter, réduire ou compenser les impacts.

Alain LIGER apporte ainsi au Conseil d'administration de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS une expérience diversifiée sur le plan stratégique et technique en matière d'exploration et de stratégie territoriale.

Michel BAL - Chef Géologue (nationalité belge)

M. BAL est titulaire d'une licence en géologie, géochimie et minéralogie. Il a travaillé durant plus de 40 ans sur des projets miniers, en particulier pour l'exploration de l'or en Afrique de l'Ouest. Il a ainsi **piloté un programme d'exploration** sur une superficie de 27 000 km² au Mali, permettant la découverte du gisement de Sadiola qui a été mis en exploitation. Au Niger, il a **dirigé un programme de prospection géologique, géochimique et géophysique** sur une superficie de 4 000 km², qui a abouti à la découverte du gisement de Samira Hill. Il a également participé au **dimensionnement du gisement** de Bogosu, au Ghana, et à la conception d'un programme de développement minier au Sénégal pour un budget de 15 M €.

Ses compétences incluent la prospection de l'or, des métaux de base, du fer, des pierres précieuses et semi-précieuses, des minéraux industriels et des sables bitumineux. M. BAL a travaillé aussi bien pour des compagnies minières établies qu'en tant qu'expert consultant pour le secteur privé ou public.

Albertus L. PEPLER - Consultant pour l'exploration (nationalité sud-africaine)

Titulaire de licences en géologie, économie minière et commerce, A. PEPLER a travaillé pour des compagnies minières reconnues comme DE BEERS CONSOLIDATED MINES et GOLDFIELDS OF SOUTH AFRICA, mais surtout pendant 20 ans comme expert indépendant en Afrique.

Il dispose d'une expérience importante dans le **développement de projets d'exploration minière** et a travaillé, ces 10 dernières années, sur des substances telles que lithium, phosphates, or, uranium et charbon en Afrique du Sud et en Tanzanie.

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS sera donc **dirigée et conseillée par des experts disposant chacun de plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le domaine de l'exploration minière**, que ce soit pour ses aspects administratifs, économiques, financiers ou géologiques, gîtologiques et prospectifs.

3.3 CAPACITES FINANCIERES DE TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS ET DE SES PARTENAIRES FINANCIERS

Les ressources financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS proviennent de son actionnaire unique et de ses partenaires financiers qui entreront progressivement au capital de la société, au fur et à mesure de l'avancée du projet, et proportionnellement aux investissements réalisés.

Une lettre de banque attestant que RUSSELL BROOKS détient des fonds suffisants à sa disposition pour donner suite aux obligations de financement qu'elle s'est engagée à injecter dans Tungstène du Narbonnais est fournie en [Annexe 8](#).

Des éléments de justification des capacités financières de Michaël NUNN sont joints en [Annexe 9](#).

3.3.1 Bilans financiers

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS étant de création récente (juin 2018), elle n'a pas de bilan financier à présenter. Il en est de même pour RUSSELL BROOKS, société créée en décembre 2017 et Michael NUNN, investisseur privé.

SPH KUNDALILA est une filiale du groupe Sud-Africain RAUBEX qui est coté à la bourse de Johannesburg et représente une **capitalisation boursière d'environ 250 millions d'euros** (3,96 milliards de Rand Sud-Africain millions ZAR) au 21/06/18.

Nous développerons ici les résultats consolidés financiers du groupe RAUBEX pour **2015, 2016 et 2017** à partir des rapports annuels 2015, 2016 et 2017 fournis en [Annexe 10](#).

La synthèse des bilans financiers des trois dernières années de RAUBEX est fournie dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Synthèse des bilans financiers de RAUBEX pour 2015, 2016 et 2017

1 Rand Sud-Africain (ZAR) = 0,063120 €	2017 (€)	2016 (€)	2015 (€)
Chiffre d'affaire	568 436 312	500 273 592	457 320 748
Marge brute	78 443 201	71 001 921	62 332 073
Marge opérationnelle	41 764 926	44 850 737	39 271 434
Résultat avant impôts	39 068 692	41 762 906	38 290 927
Résultat net	25 321 345	29 507 527	29 628 717
Actif	441 447 520	424 584 822	396 013 744
Capitaux propres	249 306 642	245 084 987	223 029 281
Passif	192 140 878	182 655 835	172 946 591
Trésorerie et équivalent de trésorerie en fin de période	69 660 368	61 210	59 160 798

RAUBEX, via sa filiale SPH KUNDALILA, s'engage à soutenir les capacités financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour la réalisation des travaux d'exploration qu'elle va mener sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années.

Les données précédentes démontrent que la société dispose des capacités financières nécessaires à respecter cet engagement.

3.3.2 Engagements hors bilan, les garanties et les cautions consenties litiges en cours et risques financiers pouvant en résulter

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS n'a consenti aucune caution et ne fait l'objet d'aucun litige en cours.

3.3.3 Garanties et cautions dont bénéficie l'entreprise

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS dispose des garanties et cautions de ses actionnaires. Les lettres de caution sont jointes au § 4.

3.4 PARTICIPATIONS LOCALES A TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS ET A SON ACTIONNARIAT

Le projet apportera localement une nouvelle source possible d'emplois et de revenus.

Par ailleurs, les actionnaires et la société ont pour **philosophie d'encourager au maximum les participations locales au projet industriel** qu'ils mènent. Ces participations pourront prendre deux formes :

- Tout d'abord, les actionnaires seront, dès le départ, attentifs aux éventuelles **propositions de participations d'acteurs économiques locaux ou régionaux** à ce nouvel investissement sur le PERM demandé. Ces partenariats, de nature industrielle, se feront sur la base de l'égalité entre les parties, comme dans toute association industrielle, tant sur le plan des engagements financiers que des retours sur investissements. Les statuts de la société seront modifiés en tant que de besoin, en fonction des accords trouvés avec les investisseurs potentiels.
- Les actionnaires envisagent également la possibilité de **retrocéder une partie des actions de la société à la collectivité locale concernée**, afin de la faire bénéficier de l'exploitation de la ressource minérale locale. Cette rétrocession pourrait se faire **au moment de la mise en exploitation**, avec des termes de jouissance prenant en compte l'investissement et des engagements des actionnaires, et dans le cadre des règles applicables aux collectivités territoriales françaises. **La structure de cette participation sera étudiée avec la collectivité concernée.**

4. ENGAGEMENT FINANCIER DU DEMANDEUR

Les travaux de recherche sur le PERM de la Fabrié sont prévus sur une **durée totale de 5 ans**. Le **Tableau 4** présente les dépenses prévisionnelles de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS qui seront engagées sur cette période.

Tableau 4 : Budget prévisionnel (en €) des dépenses au cours des 5 années de la demande

Phase	Activité	Durée en mois	An 1 (€)	An 2 (€)	An 3 (€)	An 4 (€)	An 5 (€)	TOTAL (€)
-	Direction	-	400 000	420 000	440 000	460 000	480 000	1 800 000
-	Géologue en chef	-	80 000	90 000	20 000	120 000	30 000	260 000
-	Géologue de terrain, consultant	-	150 000	160 000	20 000	180 000	20 000	380 000
-	Ingénieur minier	-	30 000	10 000	90 000	20 000	120 000	240 000
-	Métallurgiste	-	30 000	10 000	90 000	20 000	120 000	240 000
-	Conseil légal	-	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
-	Conseil financier	-	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
-	Déplacements	-	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000	260 000
-	Administration	-	100 000	110 000	120 000	130 000	140 000	500 000
SOUS-TOTAL GESTION ET EXPERTISE (€)			865 000	885 000	875 000	1 035 000	1 025 000	3 820 000
1.A	Compilation des données historiques	3	5 000					
1.B	Levé topographique	2	15 000					
1.C	Sondages de validation	3	400 000					
1.D	Analyses minéralogiques	2	10 000					
1.E	Calcul des ressources inférées	3	35 000					
1.F	Etude préliminaire	3	30 000					
2.A	Sondages de définition	5		900 000				
2.B	Echantillons en vrac	3		250 000				
2.C	Essais minéralurgiques	3		50 000				
2.D	Calcul des ressources indiquées	3		40 000				
3	Etude de préfaisabilité	12			750 000			
4.A	Sondages à maille resserrée	4				600 000		
4.B	Echantillons en vrac	3				300 000		
4.C	Essais minéralurgiques	3				150 000		
4.D	Calcul des ressources mesurées	3				40 000		
5.A	Etude de faisabilité	8					1 000 000	
5.B	Etude environnementales	57	20 000	30 000	50 000	50 000	100 000	250 000
5.C	Demande de titre minier	4					150 000	

Phase	Activité	Durée en mois	An 1 (€)	An 2 (€)	An 3 (€)	An 4 (€)	An 5 (€)	TOTAL (€)
6.A	Compilation des données historiques	3	5 000					
6.B	Levé topographique	2		15 000				
6.C	Géochimie sol - MMI	7	7 000	8 000				15 000
6.D	Levés géophysiques	12				25 000		
6.E	Sondages carottés	12					700 000	
SOUS-TOTAL EXPLORATION			527 000	1 293 000	825 000	1 840 000	1 250 000	5 735 000
SOUS-TOTAL (€)			1 392 000	2 178 000	1 700 000	2 875 000	2 275 000	10 420 000
AVEC MAJORATION DE 10 % (€)			1 531 200	2 395 800	1 870 000	3 162 500	2 502 500	11 462 000
Cumulatif (€)			1 531 200	3 927 000	5 797 000	8 959 500	11 462 000	11 462 000

Montants indiqués en €

En cas d'octroi du PERM de la Fabrié, l'investissement minimum estimé en travaux d'exploration sera de **11 462 000 €**.

Le montant de **11 462 000 euros** représente donc l'**engagement formel de dépenses minimales de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS** pour cette demande de PERM de la Fabrié sur une période de 5 ans.

Le financement de ces dépenses se fera par investissements réalisés par l'actionnaire de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS et par ses partenaires financiers qui entreront progressivement au capital de la société, proportionnellement aux investissements réalisés.

L'engagement de dépense du demandeur (TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS) et les engagements **de son actionnaire (RUSSELL BROOKS LIMITED) et de ses partenaires financiers (MICHAEL NUNN et le groupe Sud-Africain RAUBEX via sa FILIALE SPH KUNADALI)** à soutenir les capacités financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour la réalisation des travaux d'exploration qu'elle va mener sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années sont fournis ci-après.

Engagement financier du demandeur

Objet : Demande de **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié »**, pour tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

Je, soussigné, Jurie Hendrik WESSELS, Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS et agissant au nom et pour le compte de ladite société, m'engage à dépenser, au minimum, **11 462 000 €** pour réaliser les travaux d'exploration que va mener TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris
Le 7 août 2018
Jurie Hendrik WESSELS
Président de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS

Engagement de RUSSELL BROOKS LIMITED, actionnaire unique

Objet : Demande de **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié »**, pour tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

Je, soussigné, Mark Courtney Chasey, un directeur de RUSSELL BROOKS LIMITED et agissant au nom et pour le compte de ladite société, m'engage à soutenir les capacités financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour la réalisation des travaux d'exploration qu'elle va mener sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années.

Pour valoir ce que de droit.



Fait à Guernesey

Le 30 Juin 2018

Mark Courtney Chasey

Directeur de RUSSELL BROOKS LIMITED

Engagement de financement de Mike NUNN, partenaire financier

Objet : Demande de Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié », pour tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

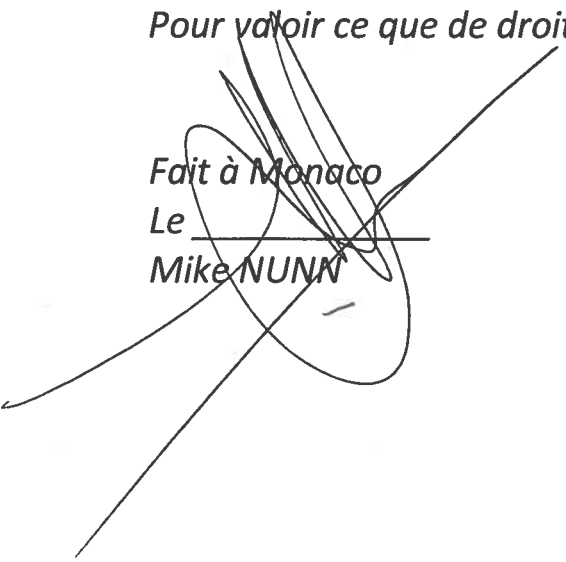
Je, soussigné, Mike NUNN, m'engage à soutenir les capacités financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour la réalisation des travaux d'exploration qu'elle va mener sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Monaco

Le

Mike NUNN



5. CONCLUSION

Ce **Tome I, Document Administratif**, a donc présenté administrativement :

- ⇒ la **demande de PERM de la Fabrié** ;
- ⇒ le demandeur du permis (**TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**) ;
- ⇒ ses actionnaires (**RUSSELL BROOKS LIMITED, MICHAEL NUNN, SPH KUNDALILA** et sa maison mère **RAUBEX**).

Il correspond à une première demande de PERM **pour 5 ans, pour tungstène**, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes, sur une surface de **4,5 km²** sur la commune de Fontrieu dans le département du Tarn (81). Cette demande est centrée sur le **gîte de tungstène de Fumade-La Fédial** qui abrite un potentiel d'au moins **3,2 Mt de minerai de tungstène à 0,86 % WO₃** en moyenne, soit un **potentiel de plus de 22 000 t de tungstène métal, ce qui en fait une cible de premier ordre au niveau européen**.

L'ambition de ce projet est, à terme, de **valoriser cette ressource française stratégique en tungstène**.

Ce Tome insiste sur les **capacités techniques et financières** de chacune des parties prenantes au projet.

En effet, le projet bénéficiera des capacités techniques éprouvées des cadres dirigeants de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS en exploration et en développement de projets miniers et des solides capacités financières de ses actionnaires.

L'engagement financier minimal de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour le PER de la Fabrié sera de **11 462 000 €** pour cette période de 5 ans, à la hauteur des ambitions de ce projet.

ANNEXES

**Annexe 1 : Extrait Kbis de la SOCIETE
D'EXPLORATRION DU NARBONNAIS (ancienne
dénomination sociale de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**



N° de gestion 2018B17298

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 10 juillet 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	840 965 693 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	10/07/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	1 000,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	1 boulevard Victor 75015 Paris
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	BALARD BUSINESS CENTRE
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	808 534 200
<i>Activités principales</i>	La recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession, l'exploration, l'extraction et l'exploitation de toutes mines et carrières, de tout minéral, substance minérale, métal précieux ou industriel, de quelque nature que ce soit ; l'obtention et l'exploitation de tous privilèges, monopoles, concessions, autorisation, titres d'exploitation ou d'extraction de mines ou carrières.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 09/07/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	Wessels Jurie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/04/1967 à ZAF (AFRIQUE DU SUD)
<i>Nationalité</i>	Sud-Africaine
<i>Domicile personnel</i>	210 Palomino Val de Vie Estate 7646 (Afrique Du Sud)

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	Le Roux Johan
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/03/1981 à ZAF (AFRIQUE DU SUD)
<i>Nationalité</i>	Sud-Africaine
<i>Domicile personnel</i>	6 Hermitage Road Sonstraal Durbanville 7550 (Afrique Du Sud)

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	Le Roux Philip
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1967 à Zaf (AFRIQUE DU SUD)
<i>Nationalité</i>	Sud-Africaine
<i>Domicile personnel</i>	4 Waterpoel Estate Windmeul 7620 (Afrique Du Sud)

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A.
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1 boulevard Victor 75015 Paris
-----------------------------------	--------------------------------

N° de gestion 2018B17298

Activité(s) exercée(s)

La recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession, l'exploration, l'extraction et l'exploitation de toutes mines et carrières, de tout minéral.

Date de commencement d'activité

27/06/2018

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Annexe 2 : Statuts constitutifs de la SOCIETE
D'EXPLORATION DU NARBONNAIS, nomination du
Président et des Directeurs Généraux**

SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 1 Boulevard Victor, 75015 Paris
En cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Paris

STATUTS CONSTITUTIFS



LA SOUSSIGNÉE :

RUSSELL BROOKS LTD, société de droit de Guernesey, dont le siège social est situé au 18-20 Le Pollet St Peter Port, Guernesey, GY1 1WH, Channel Islands, Great Britain, immatriculée au registre des sociétés de Guernesey (*Guernsey Registry*) sous le numéro 64422, dûment représentée au fins des présentes, a établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée (la « **Société** ») qu'elle entend constituer.

ARTICLE 1. FORME

La Société a la forme d'une société par actions simplifiée, régie par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.

La Société comportera indifféremment un ou plusieurs associés.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci est dénommé « associé unique ».

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés, le terme collectivité des associés désignant indifféremment l'associé unique ou les associés.

Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de Société par actions simplifiée, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs.

ARTICLE 2. OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce, et à cet effet :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession, l'exploration, l'extraction et l'exploitation de toutes mines et carrières, de tout minerai, substance minérale, métal précieux ou industriel, de quelque nature que ce soit ;
- l'obtention et l'exploitation de tous privilèges, monopoles, concessions, autorisation, titres d'exploitation, d'exploitation ou d'extraction de mines ou carrières ;
- tous travaux, fabrication, transformation, recherches, études, commercialisation, en relation avec l'exploration ou l'exploitation de mines et carrières ;
- l'obtention ou l'acquisition et l'exploitation de tous brevet, licences, procédé et marques de fabrique ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 3. DÉNOMINATION SOCIALE – SIGLE

La dénomination de la Société est **SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS**.

Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie de la mention « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. », de l'énonciation du montant du capital social et de l'indication de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 4. SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 1 Boulevard Victor, 75015 Paris.

Le Président peut décider seul de transférer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe. Il est également autorisé à modifier, en conséquence, les statuts.

Le transfert du siège social en tout autre lieu est décidé par l'actionnaire unique ou par décision collective extraordinaire des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts.

ARTICLE 5. DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à dater de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6. APPORTS

Il est effectué à la Société, à sa constitution, uniquement des apports en numéraire correspondants au montant nominal des mille (1.000) actions d'un euro (1 €) chacune composant le capital initial, soit mille euros (1.000 €).

Ces actions de numéraire sont totalement souscrites et intégralement libérées par RUSSELL BROOKS LTD.

Les fonds correspondant aux apports en numéraire ont été déposés auprès de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) de Paris située au 11 place Dauphine – 75001 Paris, sur le sous-compte CARPA du cabinet MAYER BROWN, et la CARPA a établi le certificat constatant le versement effectué par l'associé unique apporteur dont le montant global s'élève à mille euros (1.000 €).

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 €), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

ARTICLE 8. AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL

- 8.1. Les associés collectivement sont seuls compétents pour décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3.2 des statuts, une augmentation de capital, conformément aux dispositions légales.
- 8.2. Les associés collectivement peuvent aussi décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3 des statuts, la réduction du capital social pour telle cause ou de telle manière que ce soit, notamment pour cause de pertes ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominale, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi. En aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.
- 8.3. Les associés collectivement peuvent aussi décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3 des statuts, d'amortir tout ou partie du capital social et substituer aux actions de capital des actions partiellement ou totalement amorties.

ARTICLE 9. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

- 9.1. Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites en comptes individuels tenus par la Société ou par un intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales applicables.
- 9.2. Elles sont librement cessibles à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements de titres ». La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

ARTICLE 10. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

- 10.1.** Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. A chaque action ordinaire est attaché un droit de vote.
- 10.2.** Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
- 10.3.** Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe.
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.
- 10.4.** Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.
- 10.5.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
- 10.6.** Les droits attachés aux actions indivises sont exercés par celui des indivisaires qui a été mandaté comme tel auprès de la Société. La désignation du représentant de l'indivision doit être notifiée à la Société dans le mois de la survenance de l'indivision. Toute modification dans la personne du représentant de l'indivision n'aura d'effet, vis-à-vis de la Société, qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa notification à la Société, justifiant de la régularité de la modification intervenue.
- 10.7.** Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.
Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'action a toujours le droit de participer aux décisions collectives.

ARTICLE 11. PRESIDENT

La Société est gérée par un président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société (le « **Président** »).

Le Président, personne morale, est représenté par son représentant légal ou toute autre personne physique spécialement habilitée à le représenter. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

11.1. Nomination

Le Président est désigné par les associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts. Il est nommé pour une durée déterminée ou non. La rémunération du Président est fixée et modifiée par décision collective.

Les fonctions du Président prennent fin par sa démission, sa révocation, l'ouverture à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, la survenance du terme de son mandat, l'incapacité ou l'interdiction de gérer prononcée à son encontre, son décès, sa dissolution, la transformation ou la dissolution de la Société.

11.2. Démission

Le Président peut librement démissionner de ses fonctions en notifiant sa décision à chacun des associés par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si celle-ci résulte d'une invalidité ou d'une incapacité ou en cas de dispense ou de réduction du préavis par décision collective des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts.

11.3. Révocation

Le Président peut être révoqué *ad nutum*, à tout moment, sans juste motif, sans préavis et sans indemnité, par décision collective des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts. Le Président, s'il est associé, peut prendre part au vote.

11.4. Pouvoirs du président

Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoir qu'il juge nécessaires pour une ou plusieurs opérations déterminées.

La collectivité des associés peut être consultée par le Président sur tout sujet. Toutefois, le Président doit obligatoirement consulter préalablement la collectivité des associés dans les domaines qui requièrent une décision collective des associés conformément à l'Article 15.1 des statuts. A l'égard de la Société, les pouvoirs du Président peuvent être soumis à d'autres limitations de pouvoirs, statutaires ou non, ces limitations n'étant pas opposables aux tiers.

ARTICLE 12. DIRECTEURS GENERAUX

12.1. Nomination

Dans l'exercice de ses fonctions, le Président peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux de son choix, personnes physiques, associés ou non de la Société.

Les directeurs généraux sont nommés pour une durée déterminée ou non par le Président qui fixe, dans la décision de nomination, l'étendue et la durée des pouvoirs qui leur sont délégués.

La rémunération des directeurs généraux est fixée par le Président dans la décision de nomination.

12.2. Démission

Les Directeurs Généraux peuvent librement démissionner de leurs fonctions en notifiant leur décision au Président par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si celle-ci résulte d'une invalidité ou d'une incapacité ou en cas de dispense ou de réduction du préavis par décision du Président.

12.3. Révocation

Les directeurs généraux peuvent être révoqués *ad nutum*, à tout moment, sans juste motif, sans préavis et sans indemnité, par décision du Président.

12.4. Pouvoirs des directeurs généraux

Les pouvoirs des directeurs généraux sont déterminés par le Président dans la décision de nomination.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le directeur général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

ARTICLE 13. CONVENTIONS REGLEMENTEES

13.1. Toute convention intervenant, directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent (10 %) ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sera conclue sans qu'il soit

besoin d'une autorisation préalable.

Tout dirigeant ou associé intéressé devra informer le Président de l'existence d'une telle convention dans les trente (30) jours de sa conclusion. Le Président donnera avis au commissaire aux comptes de la Société, s'il en a été désigné, de la conclusion de cette convention dans le mois de la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été conclue.

Dans l'hypothèse où le Président aurait lui-même conclu une telle convention avec la Société, il en déclarerait l'existence au commissaire aux comptes de la Société, s'il en a été désigné, dans les trente (30) jours de la conclusion de cette convention.

Les associés statuent sur le rapport du commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, du Président sur les conventions réglementées au cours de la décision collective appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social au cours duquel elles sont intervenues.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le Président et les autres dirigeants, d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

Les stipulations prévues ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales qui doivent, néanmoins, être communiquées au commissaire aux comptes, s'il en a été désigné. Tout associé a le droit d'en obtenir communication.

- 13.2.** Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

ARTICLE 14. COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associé unique ou les associés collectivement peuvent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes.

La nomination d'un commissaire aux comptes peut être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital social.

Si la Société vient à dépasser, à la clôture d'un exercice social, les chiffres fixés réglementairement pour deux des trois critères que sont le total de bilan, le montant hors taxe du chiffre d'affaires et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice ou si elle vient à contrôler une ou plusieurs sociétés ou à être contrôlée par une ou plusieurs sociétés, les associés collectivement désignent au moins un commissaire aux comptes titulaire, auquel incombent les missions fixées par la loi et les règlements qui la complètent.

Si la Société vient à être astreinte à publier des comptes consolidés, elle doit désigner au moins deux commissaires aux comptes titulaires.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices. Leurs fonctions expirent à l'issue de la décision collective des associés qui statue sur les comptes du sixième exercice social clos depuis leur nomination.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant, prend fin à l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Le commissaire aux comptes doit être convoqué à toutes les décisions collectives des associés prises sous la forme d'une assemblée générale.

A toute époque de l'année, le ou les commissaires aux comptes, ensemble ou séparément, opèrent toutes vérifications et tous contrôles qu'ils jugent opportuns.

ARTICLE 15. DECISIONS COLLECTIVES

15.1. Champ d'application

La collectivité des associés est seule compétente pour :

- approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé, statuer sur le rapport relatif aux conventions réglementées et décider l'affectation des résultats ;
- nommer, renouveler et révoquer le Président et les commissaires aux comptes ;
- le cas échéant, décider de la rémunération du Président ;
- modifier les statuts ;
- décider une opération de fusion, de scission, d'augmentation, de réduction ou d'amortissement du capital et d'émission de titres financiers ;
- dissoudre la Société ;
- transformer la Société en société d'une autre forme ;
- proroger la durée de la Société ;
- nommer un liquidateur après dissolution de la Société ; et
- approuver les comptes annuels en cas de liquidation.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président, sauf lorsque la loi en dispose impérativement autrement.

15.2. Mode de délibération

15.2.1. Les décisions collectives résultent, au choix du Président, d'un vote par correspondance, d'un acte sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés ou d'une assemblée générale.

Un associé détenant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital ou des droits de vote de la Société ainsi que plusieurs associés détenant, ensemble, plus de cinquante pour cent (50 %) du capital ou des droits de vote de la Société, peuvent également procéder aux formalités nécessaires pour consulter les associés sur un ordre du jour qu'ils établissent.

15.2.2. En cas de consultation par correspondance, le Président adresse au domicile ou au siège social de chacun des associés, par lettre recommandée, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés. Ces derniers disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception des projets de résolutions pour faire parvenir leur vote au Président. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus sera considéré comme s'étant abstenu.

La consultation est mentionnée dans un procès-verbal établi par le Président, sur lequel est portée la réponse de chaque associé.

15.2.3. Les associés de la Société peuvent prendre des décisions collectives par un acte sous seing privé exprimant leur consentement unanime, à leur seule initiative, sans y avoir été invités par le Président et sans aucune autre formalité. Cette même possibilité est offerte à l'associé unique.

15.2.4. En cas de réunion d'une assemblée générale, la convocation est faite deux (2) jours à l'avance par tout moyen écrit, y compris par courriel, à chacun des associés avec mention de l'ordre du jour et des lieux, jour et heure de la réunion. Toutefois, dans l'hypothèse où tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée générale se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai.

A la lettre de convocation sont joints tous les documents nécessaires à l'information des associés.

Toute assemblée générale peut être tenue par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des associés dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

En cas d'assemblée générale, la réunion peut se tenir en tout lieu, en France ou à l'étranger, tel que précisé par l'initiateur de la consultation.

L'assemblée générale est présidée par le Président, à défaut, l'assemblée générale élit son président.

L'assemblée générale convoquée à l'initiative du commissaire aux comptes est présidée par celui-ci.

A chaque assemblée générale est tenue une feuille de présence et il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les membres présents ou représentés rassemblent plus de la moitié du capital ou des droits de vote.

15.2.5. Les décisions de la collectivité des associés, qu'elles soient sous seing privé, résultant d'une consultation écrite ou d'une assemblée générale, sont retranscrites sur des procès-verbaux consignés dans un registre coté et paraphé, tenu selon les modalités précisées aux articles R. 225-22 et R. 225-49 du Code de commerce (sur renvoi de l'article R. 225-106 du Code de commerce).

15.2.6. Chaque associé peut participer à toutes les décisions collectives quelles qu'elles soient, par lui-même ou par le mandataire de son choix.

15.3. Majorités

15.3.1. L'unanimité des associés est requise pour les décisions pour lesquelles la loi impose.

15.3.2. Les autres décisions collectives sont adoptées à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

ARTICLE 16. COMITE D'ENTREPRISE

Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Président.

ARTICLE 17. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

A titre exceptionnel, le premier exercice social débutera à la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés pour se terminer le 31 décembre 2018. Les actes accomplis pour le compte de la Société pendant la période de sa constitution et repris par cette dernière seront rattachés à cet exercice.

ARTICLE 18. INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce, après avoir procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, aux amortissements et provisions prévus par la loi, pour que le bilan soit sincère.

Il établit un rapport écrit sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice écoulé.

Tous ces documents sont mis à la disposition du commissaire aux comptes, s'il en a été désigné, dans les conditions légales et réglementaires.

ARTICLE 19. AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES - DIVIDENDES

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout

d'abord prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième (1/10) du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition des associés qui décident souverainement de son affectation. A ce titre, ils peuvent, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir entre associés, conformément aux dispositions des articles L. 232-11 et suivants du Code de commerce.

Un acompte à valoir sur le dividende d'un exercice peut être mis en distribution dans les conditions prévues aux articles L. 232-12 et R. 232-17 du Code de commerce.

Les associés peuvent ouvrir, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions émises par la Société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par les associés, inscrites au bilan à un compte spécial.

ARTICLE 20. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de consulter les associés à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Dans l'hypothèse où la dissolution n'est pas prononcée par les associés, la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sous réserve de ne pas tomber en dessous de tout minimum légal, le cas échéant, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

ARTICLE 21. LIQUIDATION

21.1. Sous réserve du respect des prescriptions légales impératives en vigueur, la liquidation de la Société obéira aux règles ci-après, les articles L. 237-14 à L. 237-31 du Code de commerce n'étant pas applicables.

21.2. Sauf prorogation régulière, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou à la suite d'une décision collective des associés prise dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3.2 des statuts.

21.3. Les associés choisissent parmi eux ou en dehors d'eux, un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs et la rémunération.

Cette nomination met fin aux fonctions du Président et, sauf décision contraire des associés, à celles des commissaires aux comptes.

Les associés, par une décision collective, peuvent révoquer ou remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre ses pouvoirs.

21.4. En fin de liquidation, les associés, par décision collective prise dans les conditions prévues par l'Article 15.3.2 des statuts, statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

21.5. Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôts que la Société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

ARTICLE 22. CONTESTATIONS

Toute contestation qui pourrait s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les associés, soit entre la Société et les associés eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 23. NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Le premier Président de la Société est :

Jurie H. Wessels
de nationalité sud-africaine
né le 12 avril 1967 en Afrique du Sud
demeurant au 210 Palomino, Val de Vie Estate, Paarl, 7646, South Africa

Monsieur Jurie H. Wessels est nommé en qualité de premier Président pour une durée indéterminée.

Monsieur Jurie H. Wessels accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Monsieur Jurie H. Wessels ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président.

ARTICLE 24. NOMINATION DES PREMIERS DIRECTEURS GENERAUX

Les premiers directeurs généraux sont :

Johan Le Roux
de nationalité sud-africaine
né le 23 mars 1981 en Afrique du Sud
demeurant au 6 Hermitage Road, Sonstraal, Durbanville, 7550, South Africa
et
Philip Le Roux
de nationalité sud-africaine
né le 21 octobre 1967 en Afrique du Sud
demeurant au 4 Waterpoel Estate, Windmeul, Paarl, 7620, South Africa

Messieurs Philip Le Roux et Johan Le Roux sont nommés en qualité de premiers directeurs généraux pour une durée indéterminée.

Messieurs Philip Le Roux et Johan Le Roux acceptent les fonctions qui leur sont confiées et déclarent n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

Messieurs Philip Le Roux et Johan Le Roux ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions de directeurs généraux.

ARTICLE 25. NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Est nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour les six premiers exercices **KPMG S.A.**, société anonyme, dont le siège social est situé au 2 avenue Gambetta, Tour Egho – 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, et dont l'un des établissements secondaires est situé au 224 rue Carmin – 31676 Labège Cedex et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 775 726 417 06292.

Le commissaire ainsi nommé a préalablement accepté le mandat qui lui est confié. La durée de ses fonctions expirera avec la décision collective des associés statuant sur les comptes du sixième exercice social clos depuis sa nomination, sauf renouvellement.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés en conformité avec la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 26. JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE DE LA SOCIETE –
IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
– PUBLICITE - POUVOIRS**

- 26.1** Conformément à la loi, la Société ne jouira de la personnalité morale qu'à dater de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- 26.2** En outre, et en attendant l'accomplissement de la formalité d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, l'associé unique donne mandat exprès à RUSSELL BROOKS LTD, associé fondateur, dûment représenté aux fins des présentes, pour agir au nom et pour le compte de la Société en formation jusqu'à son immatriculation et, à cet effet, prendre les engagements suivants :
- signer tout contrat d'assurance conclu à des conditions normales compte tenu de l'activité de la Société, de fourniture d'énergie (gaz, électricité, fuel), souscrire tout abonnement postal ou de télécommunication, des compagnies de distribution d'eau,
 - ouvrir tous comptes bancaires pour le compte de la Société et effectuer toutes opérations courantes nécessaires au fonctionnement de ces comptes,
 - signer toute convention de mise à disposition de locaux,
 - signer la correspondance,
 - payer toutes sommes qui seraient dues à la Société ou par elle,
 - et généralement faire le nécessaire afin de parvenir à l'immatriculation de la Société au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'immatriculation de la Société emportera de plein droit reprise par elle desdits engagements.

- 26.3** Au surplus, et dès à présent, le mandataire désigné ci-dessus est autorisé à réaliser les actes et engagements rentrant dans le cadre de l'objet social et de ses pouvoirs. Après immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, ces actes et engagements seront soumis à l'approbation de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts, dans la décision par laquelle ils sont appelés à statuer sur les comptes du premier exercice social. Cette approbation emportera de plein droit reprise par la Société desdits actes et engagements qui seront réputés avoir été souscrits dès l'origine par la Société.
- 26.4** Enfin, tous pouvoirs sont donnés au mandataire désigné ci-dessus pour remplir les formalités de publicité prescrites par la loi et spécialement pour signer l'avis à insérer dans un journal d'annonces légales du département du siège social.

**ARTICLE 27. ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN
FORMATION**

Est annexé aux présents statuts un état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation.

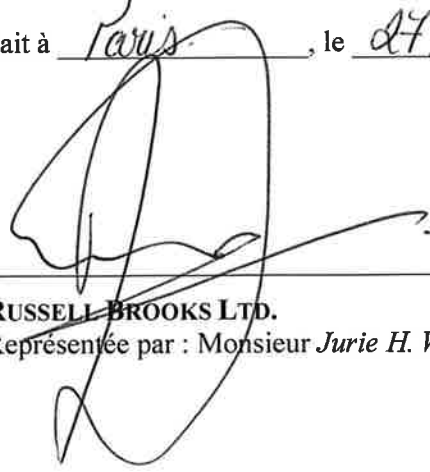
ARTICLE 28. FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront supportés par la Société, portés au compte des frais généraux et amortis dans la première année, et en tout cas, avant toute distribution de bénéfices.

* *

*

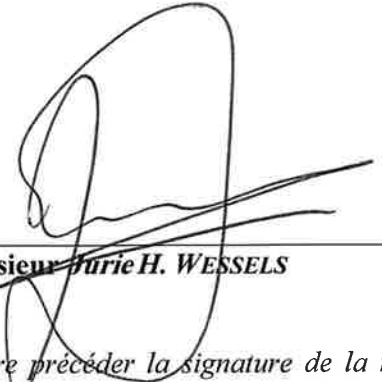
Fait à Paris, le 27/06/2018, en deux (2) exemplaires originaux.



RUSSELL BROOKS LTD.

Représentée par : Monsieur *Jurie H. WESSELS*

*


Monsieur Marie H. WESSELS

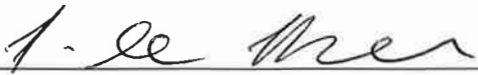
**Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »*



Monsieur Johan LE ROUX

**Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général »*




Monsieur **Philip LE ROUX**

**Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général »*



Annexe

Etat des actes accomplis pour le compte de la Société en formation

RUSSELL BROOKS LTD, dûment représentée aux fins des présentes, agissant en qualité d'associé fondateur de la société **SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS**, déclare qu'a été passé pour le compte de cette dernière, société en cours d'immatriculation, la signature d'un contrat de domiciliation de siège social avec la société REGUS pour des locaux sis 1 Boulevard Victor, 75015 Paris.

Conformément à l'article R. 210-6 du Code de commerce, cet état a été présenté au futur associé préalablement à la signature des statuts.

Il est destiné à être annexé auxdits statuts dont la signature emportera reprise de ces actes au compte de la société **SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS** au moment de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Paris, le 27/06/ 2018, en deux (2) exemplaires originaux.



RUSSELL BROOKS LTD

Représentée par : **Monsieur Jurie H. WESSELS**

**Annexe 3 : Décision du Président de la SOCIÉTÉ
D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en date du
13/07/2018 nommant Alain LIGER Directeur Général**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 13 JUILLET 2018**

Le 13 juillet 2018,

Monsieur Jurie H. WESSELS, agissant en sa qualité de président de la Société conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par les statuts de la Société

(ci-après le *Président*),

après avoir pris connaissance des statuts de la Société en date du 27 juin 2018, rappelle, conformément à l'article 12 (*Directeurs Généraux*) des statuts, qu'il peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux de son choix, nommés pour une durée déterminée ou non.

Le Président décide de désigner en qualité de directeur général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Alain LIGER
de nationalité française
né le 12 février 1951 à Montereau-Fault-Yonne
demeurant au 152 rue Mathieu Laurens, 34000 Montpellier, France

Monsieur *Alain LIGER*, en sa qualité de directeur général, disposera de pouvoirs limités à l'égard des tiers et sera seulement autorisé à appliquer les décisions du Président ainsi qu'à signer les documents préalablement approuvés par le Président.

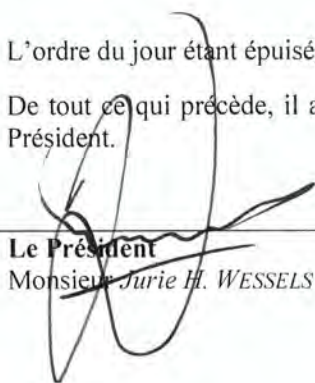
Monsieur Alain LIGER, préalablement pressenti, a déclaré accepter ces fonctions et affirmé ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation, ni être frappé par aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions au sein de la Société.

Monsieur *Alain LIGER* ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de directeur général.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président
Monsieur *Jurie H. WESSELS*

**Annexe 4 : Décision de l'actionnaire unique en date du
13/07/2017 modifiant la dénomination sociale de la
SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en
TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT
LES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 13 JUILLET 2018**

Le 13 juillet 2018,

LA SOUSSIGNEE :

RUSSELL BROOKS LTD, société de droit de Guernesey, ayant son siège social au 18-20 Le Pollet St Peter Port, Guernesey, GY1 1WH, Channel Islands, immatriculée au registre des sociétés de Guernesey (*Guernsey Registry*) sous le numéro 64422

(ci-après l'*Actionnaire Unique*),

agissant en qualité de seul actionnaire de la Société, titulaire des mille (1.000) actions composant le capital social de la Société,

après avoir pris connaissance :

- (A) un exemplaire des statuts de la Société en date du 27 juin 2018 et du projet de statuts modifiés (en annexe du présent acte) ; et
- (B) de l'ordre du jour ci-après reproduit :
 - (1) Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 3 des statuts ;
 - (2) Pouvoir pour formalités,

a pris par acte sous seing privé les décisions suivantes conformément à l'article 15 des statuts.

PREMIERE DECISION

(Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 3 (Dénomination sociale – Sigle) des statuts)

L'Actionnaire Unique, décide de modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale de la Société de SOCIETE D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS.

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier comme suit l'article 3 (*Dénomination sociale – Sigle*) des statuts :

« ARTICLE 3. DENOMINATION SOCIALE – SIGLE

3.1 La dénomination de la Société est **TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**.

3.2 Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie de la mention « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. », de l'énonciation du montant du capital social et de l'indication de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. »

DEUXIEME DECISION

(Pouvoir pour formalités)

L'Actionnaire Unique donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi à la suite de l'adoption des décisions qui précèdent.

* *

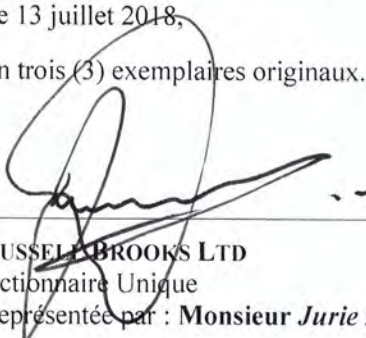
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Actionnaire Unique.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des procès-verbaux des délibérations de l'Actionnaire Unique coté et paraphé, et un exemplaire original signé sera conservé dans les archives sociales.

Le 13 juillet 2018,

En trois (3) exemplaires originaux.



RUSSELL BROOKS LTD

Actionnaire Unique

Représentée par : **Monsieur Jurie H. WESSELS**

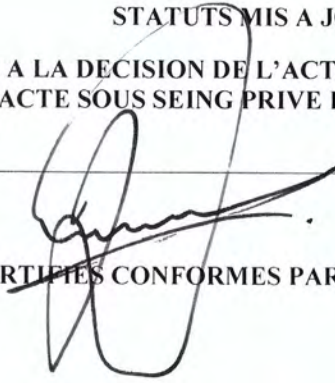
**Annexe 5 : Statuts mis à jour et certifiés conformes,
suite à la décision de l'actionnaire unique en date du
13/07/2017 modifiant la dénomination sociale de la
SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DU NARBONNAIS en
TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**

TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 1 Boulevard Victor, 75015 Paris
840 965 693 R.C.S. Paris

STATUTS MIS A JOUR

**SUITE A LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
ADOPTÉE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 13 JUILLET 2018**

CERTIFIÉS CONFORMES PAR LE PRESIDENT



ARTICLE 1 FORME

- 1.1 La Société a la forme d'une société par actions simplifiée, régie par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.
- 1.2 La Société comportera indifféremment un ou plusieurs associés.
- 1.3 Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci est dénommé « associé unique ».
- 1.4 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés, le terme collectivité des associés désignant indifféremment l'associé unique ou les associés.
- 1.5 Elle ne peut procéder à une offre au public sous sa forme actuelle de Société par actions simplifiée, mais peut procéder à des offres réservées à des investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs.

ARTICLE 2 OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce, et à cet effet :

- (A) la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession, l'exploration, l'extraction et l'exploitation de toutes mines et carrières, de tout minerai, substance minérale, métal précieux ou industriel, de quelque nature que ce soit ;
- (B) l'obtention et l'exploitation de tous privilèges, monopoles, concessions, autorisation, titres d'exploitation, d'exploitation ou d'extraction de mines ou carrières ;
- (C) tous travaux, fabrication, transformation, recherches, études, commercialisation, en relation avec l'exploration ou l'exploitation de mines et carrières ;
- (D) l'obtention ou l'acquisition et l'exploitation de tous brevet, licences, procédé et marques de fabrique ;
- (E) la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- (F) toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 3 DÉNOMINATION SOCIALE – SIGLE

- 3.1 La dénomination de la Société est **TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS**.
- 3.2 Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie de la mention « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. », de l'énonciation du montant du capital social et de l'indication de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 4 SIÈGE SOCIAL

- 4.1 Le siège social est fixé à 1 Boulevard Victor, 75015 Paris.
- 4.2 Le Président peut décider seul de transférer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe. Il est également autorisé à modifier, en conséquence, les statuts.
- 4.3 Le transfert du siège social en tout autre lieu est décidé par l'actionnaire unique ou par décision collective extraordinaire des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts.

ARTICLE 5 DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à dater de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 APPORTS

6.1 Il est effectué à la Société, à sa constitution, uniquement des apports en numéraire correspondants au montant nominal des mille (1.000) actions d'un euro (1 €) chacune composant le capital initial, soit mille euros (1.000 €).

6.2 Ces actions de numéraire sont totalement souscrites et intégralement libérées par RUSSELL BROOKS LTD.

6.3 Les fonds correspondant aux apports en numéraire ont été déposés auprès de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) de Paris située au 11 place Dauphine – 75001 Paris, sur le sous-compte CARPA du cabinet MAYER BROWN, et la CARPA a établi le certificat constatant le versement effectué par l'associé unique apporteur dont le montant global s'élève à mille euros (1.000 €).

ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 €), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

ARTICLE 8 AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL

8.1 Les associés collectivement sont seuls compétents pour décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3.2 des statuts, une augmentation de capital, conformément aux dispositions légales.

8.2 Les associés collectivement peuvent aussi décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3 des statuts, la réduction du capital social pour telle cause ou de telle manière que ce soit, notamment pour cause de pertes ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominale, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi. En aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

8.3 Les associés collectivement peuvent aussi décider ou autoriser, sur le rapport du Président et dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3 des statuts, d'amortir tout ou partie du capital social et substituer aux actions de capital des actions partiellement ou totalement amorties.

ARTICLE 9 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

9.1 Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles sont inscrites en comptes individuels tenus par la Société ou par un intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales applicables.

9.2 Elles sont librement cessibles à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements de titres ». La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

ARTICLE 10 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

10.1 Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. A chaque action ordinaire est attaché un droit de vote.

- 10.2 Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
- 10.3 Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe.
- 10.4 La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.
- 10.5 Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.
- 10.6 Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
- 10.7 Les droits attachés aux actions indivises sont exercés par celui des indivisaires qui a été mandaté comme tel auprès de la Société. La désignation du représentant de l'indivision doit être notifiée à la Société dans le mois de la survenance de l'indivision. Toute modification dans la personne du représentant de l'indivision n'aura d'effet, vis-à-vis de la Société, qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa notification à la Société, justifiant de la régularité de la modification intervenue.
- 10.8 Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.
- 10.9 Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'action a toujours le droit de participer aux décisions collectives.

ARTICLE 11 PRÉSIDENT

La Société est gérée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société. Le Président, personne morale, est représenté par son représentant légal ou toute autre personne physique spécialement habilitée à le représenter. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

11.1 Nomination

11.1.1 Le Président est désigné par les associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts. Il est nommé pour une durée déterminée ou non. La rémunération du Président est fixée et modifiée par décision collective.

11.1.2 Les fonctions du Président prennent fin par sa démission, sa révocation, l'ouverture à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, la survenance du terme de son mandat, l'incapacité ou l'interdiction de gérer prononcée à son encontre, son décès, sa dissolution, la transformation ou la dissolution de la Société.

11.2 Démission

Le Président peut librement démissionner de ses fonctions en notifiant sa décision à chacun des associés par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si celle-ci résulte d'une invalidité ou d'une incapacité ou en cas de dispense ou de réduction du préavis par décision collective des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts.

11.3 Révocation

Le Président peut être révoqué *ad nutum*, à tout moment, sans juste motif, sans préavis et sans indemnité, par décision collective des associés statuant aux conditions de majorité prévues par l'Article 15.3.2 des statuts. Le Président, s'il est associé, peut prendre part au vote.

11.4 Pouvoirs du président

11.4.1 Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

11.4.2 Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

11.4.3 Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoir qu'il juge nécessaires pour une ou plusieurs opérations déterminées.

11.4.4 La collectivité des associés peut être consultée par le Président sur tout sujet. Toutefois, le Président doit obligatoirement consulter préalablement la collectivité des associés dans les domaines qui requièrent une décision collective des associés conformément à l'Article 15.1 des statuts. A l'égard de la Société, les pouvoirs du Président peuvent être soumis à d'autres limitations de pouvoirs, statutaires ou non, ces limitations n'étant pas opposables aux tiers.

ARTICLE 12 DIRECTEURS GENERAUX

12.1 Nomination

12.1.1 Dans l'exercice de ses fonctions, le Président peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux de son choix, personnes physiques, associés ou non de la Société.

12.1.2 Les directeurs généraux sont nommés pour une durée déterminée ou non par le Président qui fixe, dans la décision de nomination, l'étendue et la durée des pouvoirs qui leur sont délégués.

12.1.3 La rémunération des directeurs généraux est fixée par le Président dans la décision de nomination.

12.2 Démission

Les Directeurs Généraux peuvent librement démissionner de leurs fonctions en notifiant leur décision au Président par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si celle-ci résulte d'une invalidité ou d'une incapacité ou en cas de dispense ou de réduction du préavis par décision du Président.

12.3 Révocation

Les directeurs généraux peuvent être révoqués *ad nutum*, à tout moment, sans juste motif, sans préavis et sans indemnité, par décision du Président.

12.4 Pouvoirs des directeurs généraux

12.4.1 Les pouvoirs des directeurs généraux sont déterminés par le Président dans la décision de nomination.

12.4.2 En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le directeur général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

ARTICLE 13 CONVENTIONS REGLEMENTEES

13.1 Toute convention intervenant, directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent (10 %) ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sera conclue sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable.

13.2 Tout dirigeant ou associé intéressé devra informer le Président de l'existence d'une telle convention dans les trente (30) jours de sa conclusion. Le Président donnera avis au commissaire aux comptes de la Société, s'il en a été désigné, de la conclusion de cette convention dans le mois de la clôture de l'exercice au cours duquel elle a été conclue.

13.3 Dans l'hypothèse où le Président aurait lui-même conclu une telle convention avec la Société, il en déclarerait l'existence au commissaire aux comptes de la Société, s'il en a été désigné, dans les trente (30) jours de la conclusion de cette convention.

13.4 Les associés statuent sur le rapport du commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, du Président sur les conventions réglementées au cours de la décision collective appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social au cours duquel elles sont intervenues.

13.5 Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le Président et les autres dirigeants, d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

13.6 Les stipulations prévues ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales qui doivent, néanmoins, être communiquées au commissaire aux comptes, s'il en a été désigné. Tout associé a le droit d'en obtenir communication.

13.7 Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

ARTICLE 14 COMMISSAIRES AUX COMPTES

14.1 L'associé unique ou les associés collectivement peuvent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 La nomination d'un commissaire aux comptes peut être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital social.

14.3 Si la Société vient à dépasser, à la clôture d'un exercice social, les chiffres fixés réglementairement pour deux des trois critères que sont le total de bilan, le montant hors taxe du chiffre d'affaires et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice ou si elle vient à contrôler une ou plusieurs sociétés ou à être contrôlée par une ou plusieurs sociétés, les associés collectivement désignent au moins un commissaire aux comptes titulaire, auquel incombent les missions fixées par la loi et les règlements qui la complètent.

14.4 Si la Société vient à être astreinte à publier des comptes consolidés, elle doit désigner au moins deux commissaires aux comptes titulaires.

14.5 Le ou les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices. Leurs fonctions expirent à l'issue de la décision collective des associés qui statue sur les comptes du sixième exercice social clos depuis leur nomination.

14.6 Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant, prend fin à l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

14.7 Le commissaire aux comptes doit être convoqué à toutes les décisions collectives des associés prises sous la forme d'une assemblée générale.

14.8 A toute époque de l'année, le ou les commissaires aux comptes, ensemble ou séparément, opèrent toutes vérifications et tous contrôles qu'ils jugent opportuns.



ARTICLE 15 DECISIONS COLLECTIVES

15.1 Champ d'application

15.1.1 La collectivité des associés est seule compétente pour :

- (A) approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé, statuer sur le rapport relatif aux conventions réglementées et décider l'affectation des résultats ;
- (B) nommer, renouveler et révoquer le Président et les commissaires aux comptes ;
- (C) le cas échéant, décider de la rémunération du Président ;
- (D) modifier les statuts ;
- (E) décider une opération de fusion, de scission, d'augmentation, de réduction ou d'amortissement du capital et d'émission de titres financiers ;
- (F) dissoudre la Société ;
- (G) transformer la Société en société d'une autre forme ;
- (H) proroger la durée de la Société ;
- (I) nommer un liquidateur après dissolution de la Société ; et
- (J) approuver les comptes annuels en cas de liquidation.

15.1.2 Toutes les autres décisions sont de la compétence du Président, sauf lorsque la loi en dispose impérativement autrement.

15.2 Mode de délibération

15.2.1 Les décisions collectives résultent, au choix du Président, d'un vote par correspondance, d'un acte sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés ou d'une assemblée générale.

15.2.2 Un associé détenant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital ou des droits de vote de la Société ainsi que plusieurs associés détenant, ensemble, plus de cinquante pour cent (50 %) du capital ou des droits de vote de la Société, peuvent également procéder aux formalités nécessaires pour consulter les associés sur un ordre du jour qu'ils établissent.

15.2.3 En cas de consultation par correspondance, le Président adresse au domicile ou au siège social de chacun des associés, par lettre recommandée, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés. Ces derniers disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception des projets de résolutions pour faire parvenir leur vote au Président. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus sera considéré comme s'étant abstenu.

15.2.4 La consultation est mentionnée dans un procès-verbal établi par le Président, sur lequel est portée la réponse de chaque associé.

15.2.5 Les associés de la Société peuvent prendre des décisions collectives par un acte sous seing privé exprimant leur consentement unanime, à leur seule initiative, sans y avoir été invités par le Président et sans aucune autre formalité. Cette même possibilité est offerte à l'associé unique.

15.2.6 En cas de réunion d'une assemblée générale, la convocation est faite deux (2) jours à l'avance par tout moyen écrit, y compris par courriel, à chacun des associés avec mention de l'ordre du jour et des lieux, jour et heure de la réunion. Toutefois, dans l'hypothèse où tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée générale se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai.

15.2.7 A la lettre de convocation sont joints tous les documents nécessaires à l'information des associés.

15.2.8 Toute assemblée générale peut être tenue par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des associés dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

15.2.9 En cas d'assemblée générale, la réunion peut se tenir en tout lieu, en France ou à l'étranger, tel que précisé par l'initiateur de la consultation.

15.2.10 L'assemblée générale est présidée par le Président, à défaut, l'assemblée générale élit son président.

15.2.11 L'assemblée générale convoquée à l'initiative du commissaire aux comptes est présidée par celui-ci.

15.2.12 A chaque assemblée générale est tenue une feuille de présence et il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président.

15.2.13 L'assemblée générale ne délibère valablement que si les membres présents ou représentés rassemblent plus de la moitié du capital ou des droits de vote.

15.2.14 Les décisions de la collectivité des associés, qu'elles soient sous seing privé, résultant d'une consultation écrite ou d'une assemblée générale, sont retranscrites sur des procès-verbaux consignés dans un registre coté et paraphé, tenu selon les modalités précisées aux articles R. 225-22 et R. 225-49 du Code de commerce (sur renvoi de l'article R. 225-106 du Code de commerce).

15.2.15 Chaque associé peut participer à toutes les décisions collectives quelles qu'elles soient, par lui-même ou par le mandataire de son choix.

15.3 Majorités

15.3.1 L'unanimité des associés est requise pour les décisions pour lesquelles la loi impose.

15.3.2 Les autres décisions collectives sont adoptées à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

ARTICLE 16 COMITE D'ENTREPRISE

Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Président.

ARTICLE 17 EXERCICE SOCIAL

17.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

17.2 A titre exceptionnel, le premier exercice social débutera à la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés pour se terminer le 31 décembre 2018. Les actes accomplis pour le compte de la Société pendant la période de sa constitution et repris par cette dernière seront rattachés à cet exercice.

ARTICLE 18 INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS

18.1 A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce, après avoir procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, aux amortissements et provisions prévus par la loi, pour que le bilan soit sincère.

18.2 Il établit un rapport écrit sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice écoulé.



18.3 Tous ces documents sont mis à la disposition du commissaire aux comptes, s'il en a été désigné, dans les conditions légales et réglementaires.

ARTICLE 19 AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES - DIVIDENDES

19.1 Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième (1/10) du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

19.2 Le solde augmenté, le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

19.3 Ce bénéfice est à la disposition des associés qui décident souverainement de son affectation. A ce titre, ils peuvent, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir entre associés, conformément aux dispositions des articles L. 232-11 et suivants du Code de commerce.

19.4 Un acompte à valoir sur le dividende d'un exercice peut être mis en distribution dans les conditions prévues aux articles L. 232-12 et R. 232-17 du Code de commerce.

19.5 Les associés peuvent ouvrir, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions émises par la Société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

19.6 Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par les associés, inscrites au bilan à un compte spécial.

ARTICLE 20 CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

20.1 Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de consulter les associés à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

20.2 Dans l'hypothèse où la dissolution n'est pas prononcée par les associés, la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sous réserve de ne pas tomber en dessous de tout minimum légal, le cas échéant, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

ARTICLE 21 LIQUIDATION

21.1 Sous réserve du respect des prescriptions légales impératives en vigueur, la liquidation de la Société obéira aux règles ci-après, les articles L. 237-14 à L. 237-31 du Code de commerce n'étant pas applicables.

21.2 Sauf prorogation régulière, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou à la suite d'une décision collective des associés prise dans les conditions de majorité prévues à l'Article 15.3.2 des statuts.

21.3 Les associés choisissent parmi eux ou en dehors d'eux, un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs et la rémunération.

21.4 Cette nomination met fin aux fonctions du Président et, sauf décision contraire des associés, à celles des commissaires aux comptes.

21.5 Les associés, par une décision collective, peuvent révoquer ou remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre ses pouvoirs.



21.6 En fin de liquidation, les associés, par décision collective prise dans les conditions prévues par l'Article 15.3.2 des statuts, statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

21.7 Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

21.8 Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.9 Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôts que la Société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

ARTICLE 22 CONTESTATIONS

Toute contestation qui pourrait s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les associés, soit entre la Société et les associés eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 23 IDENTITE DU PREMIER SIGNATAIRE DES STATUTS

Les statuts constitutifs de la Société ont été signés par RUSSELL BROOKS LTD, société de droit de Guernesey, dont le siège social est situé au 18-20 Le Pollet, Guernesey, GY1 1WH, Channel Islands, immatriculée au registre des sociétés de Guernesey (*Guernsey Registry*) sous le numéro 64422.

* *
*



**Annexe 6 : Certificat d'immatriculation de RUSSELL
BROOKS Limited au registre des sociétés de Guernesey**



Guernsey Registry

Guernsey Registry

Market Building
PO Box 451, Fountain Street
St. Peter Port, Guernsey,
GY1 3GX
Tel: +44 1481 743800
Fax: +44 1481 743801
Email: enquiries@guernseyregistry.com
www.guernseyregistry.com

Certificate of Incorporation

I hereby certify that, pursuant to section 20 of The Companies (Guernsey)
Law 2008, that:

Company Name: Russell Brooks Limited

Registration Number: 64422

was incorporated on: Friday, December 8, 2017

Signature:

Alan Bougourd
Registrar

Friday, December 8, 2017



Annexe 7 : CV des principaux intervenants du projet

Jurie H. WESSELLS, Président

[illegible]

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA / REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Type / Type

Country code / Code du pays

Passport No / No du passeport

PM

ZAF

M00169735

Sommaire / Index

WESSELS

Given names / Prénoms

JURIE HENDRIK

Nationality / Nationalité

SOUTH AFRICAN / SUD-AFRICAIN

Date of birth / Date de naissance

Identity No / No d'identité

12 APR 1967

6704125178088

See / Save

Place of birth / Lieu de naissance

14

ZAF

Date of issue / Date de délivrance

Authority / Autorité

23 DEC 2015

DEPT OF HOME AFFAIRS

Date of expiry / Date d'expiration

Holder's signature / Signature du titulaire

PMZAFWESSELS<<JURIE<HENDRIK<<<<<<<<<<<<<<<
M001697351ZAF6704126M25122226704125178088<14

GEREGISTREERDE WOON- EN POSADRES

1. Bewaar die bewys van u GEGISTREERDE WOON- EN POSADRES in hierdie sakkie.

2. Indien u van adres verander het, of indien besonderhede van u huidige adres, bv. straatnaam en/of -nommer, ens. verander het, moet die vorm KENNISGEWING VAN ADRESVERANDERING, wat in die sakkie agter in die identiteitsdokument is, gebruik word om die verandering aan te meld en moet dit ingedien word by of gepos word aan die naaste streek-/distrikkantoor van die DEPARTEMENT VAN BINNELANDSE SAKE.

REGISTERED RESIDENTIAL AND POSTAL ADDRESS

1. Keep the proof of your REGISTERED RESIDENTIAL AND POSTAL ADDRESS in this pocket.

2. If you have changed your address, or, if particulars of your present address, e.g. name of street and/or street number, etc., have been changed, the NOTICE OF CHANGE OF ADDRESS form in the pocket at the back of the identity document must be used to report the change and it must be handed in at or posted to the nearest regional/district office of the DEPARTMENT OF HOME AFFAIRS.

1

I.D.No. 670412 5178 08 8



S.A. BURGER/S.A. CITIZEN

VAN/SURNAME

WESSELS



VOORNAME/FORENAMES

JURIE HENDRIK

GEBOORTEDISTRIK OF LAND/
DISTRICT OR COUNTRY OF BIRTH

SUID-AFRIKA



GEBOORTEDATUM/
DATE OF BIRTH

1967-04-12



DATUM UITGEREIK
DATE ISSUED

2003-01-30

UITGEREIK OP GESAG VAN DIE
DIREKTEUR-GENERAAL:
BINNELANDSE SAKE

ISSUED BY AUTHORITY OF THE
DIRECTOR-GENERAL:
HOME AFFAIRS

Die Universiteit van Stellenbosch

Hiermee word verklaar dat nademaal

JURIE HENDRIK WESSELS

ten opsigte van die Baccalaureus-graadkursus in die Regsgeleerdheid, voldoen het aan al die vereistes soos neergelê in Wet Nr. 107 van 1992 en die Statuut en Regulasies van die Universiteit, die graad

**Baccalaureus in die Regsgeleerdheid
(LL.B.)**

met al die regte en voorregte daaraan verbonde, by geleentheid van 'n Kongregasie van die Universiteit op

9 DESEMBER 1992

aan HOM verleen is.

Stellenbosch

9 DESEMBER 1992



Gonwies
REKTOR

Antzinger
REGISTRATEUR

Diploma



The Association of
Law Societies of the
RSA (ALS)



Rand
Afrikaans
University

IT IS HEREBY DECLARED THAT

J. H. WESSELS

HAS COMPLIED WITH ALL THE REQUIREMENTS OF THE
DIPLOMA IN TAX PRACTICE

presented by the Association of Law Societies of the RSA and
accredited by the Faculty of Law of the Rand Afrikaans University

DIRECTOR
CONTINUING LEGAL
EDUCATION, ALS

DEAN, FACULTY OF LAW

23 FEBRUARY 1996

DATE

CURRICULUM VITAE

Position in Company: President

Person Name: Jurie Hendrik Wessels

Citizenship: South African

ID Number: 6704125178088

Passport Number: M00169735

Age: 50

Address: 210 Palomino, Southern Paarl, 7646, South Africa

Contact Details: jurie@terranostra.co.za

Education: Bachelors Degree – Bachelors of Arts majoring in Economics, Political Science and Law (University of Stellenbosch)
Post Graduate Degree – Baccalaureus Legum (also known as LLB) (University of Stellenbosch)
Higher Diploma in Tax (Rand Afrikaans University)

Organisations: Non-practising member of the Law Society of the Cape of Good Hope
Non-practising attorney of the Supreme Court of South Africa, Witwatersrand Local Division and Western Cape Provincial Division
Non-practising notary of the Supreme Court of South Africa, Western Cape Provincial Division

Summary of Experience

Admitted attorney of the High Court of the Cape of Good Hope ('95-'02).

Co-founder and managing director of GoldStone Resources Ltd [GRL.LN] ('03-'16).

Co-founder of Bauba Platinum Ltd [BAU.SJ] ('07-'14)

Co-founder of Vanadium Resources (Pty) Ltd ('07 to present), currently the subject of a transaction with Asx listed Tando Resources Ltd [TNO.AU]

Co-Founder of Karibib Pegmatite Exploration (Pty) Ltd and Orange River Pegmatite Exploration (Pty) Ltd, companies that explore for Lithium in Namibia.

Co-Founder of Dune Resources (Pty) Ltd, currently exploring with its joint venture partners for Lithium and other elements in the Northern Cape.

Experience:

'94-'02: Lawyer specializing in Mineral law

'03-'04: Co-Found and list GoldStone (GRL.LN)

'04-'06: Exploration for GoldStone in the Amazon (Au)

'07-'16: Explored in RSA (diamonds), RSA (U3O8), Zambia (F), India (Au and U3O8), Sierra Leone (Au), USA (Au), Tanzania (Co & Cu), DRC (Co & Cu), RSA (PGM's and Cr), RSA (PO4), Guyana (Au and Bauxite), Mali (Au), Senegal (Au), Gabon (Au and Mn), Ghana (Au and PO4), RSA (V2O5, Ti and Fe) and RSA (Li2O, Ta, W, Zn and Cu).

'07-'10: Co-Found and list Bauba (BAU.SJ)

'16-present: Managing Director of NuPlats Ltd. Director of Karibib Pegmatite Exploration (Pty) Ltd, Orange River Pegmatite Exploration (Pty) Ltd and Dune Resources (Pty) Ltd. Director of Arcadia Minerals Ltd.

In depth skills in exploration, evaluation of prospects and mines, mergers & acquisitions, listings, take-overs, joint ventures, drafting of various commercial agreements relating to exploration, fund raising. High level but rudimentary skills in geology, development criteria, processing, mining. Administrative skills in financial- and people-management and reporting. Strengths: integrity, optimism, focus, empathy and inspiration.

Qualifications: Bachelor of Arts (1989) in Economics and Political Science. Bachelor of Law - LLB (1992). H.Dip Tax (1994). Admitted as an Attorney and a Notary of the High Court of South Africa. Non-practicing member of the Law Society of the Cape of Good

Hope.

Husband and Father of three.

Table – Showing Main Experience over the last 10 years

Company	Year	Country	Commodity	Position Held	From	To
GoldStone Resources Ltd	2003	Bailiwick of Jersey, Guyana, Ghana, Gabon, Senegal, Mali, India	Gold	Financial Director	2003	2009
GoldStone Resources Ltd	2003	Bailiwick of Jersey Guyana, Ghana, Gabon, Senegal, Mali, India	Gold	Managing Director	2009	2016
Bauba Platinum Ltd	2003	South Africa, Bushveld Igneous Complex	Platinum and Chrome	Director	2003	2015
Vanadium Resources (Pty) Ltd	2008	South Africa, Bushveld Igneous Complex	Vanadium, Titanium and Iron	Director	2008	Present
Société d'Exploration du Narbonais	2018	France	Tungsten	Director	2018	Present
Hymrai (Pty) Ltd	2005	South Africa, Laingsburg	Uranium	Director	2005	2011
Bruner (Pty) Ltd	1997	South Africa, Free State, Northern Cape	Diamond	Director	1997	2011
Xanadu Mining (Pty) Ltd	2004	South Africa, Northern Cape	Diamond	Director	2004	2011
Arcadia Minerals Ltd	2016	Mauritius, South Africa	Gold	Managing Director	2016	Present
NuPlats Ltd	2016	British Virgin Islands, South Africa	Platinum	Managing Director	2016	Present

Dune Resources (Pty) Ltd	2017	South Africa	Lithium, Feldspar, Tungsten	Director	2017	Present
Karibib Pegmatite Exploration (Pty) Ltd	2018	Namibia	Lithium	Director	2018	Present
Orange River Pegmatite Exploration (Pty) Ltd	2018	Namibia	Lithium	Director	2018	Present
SA Kaolin (Pty) Ltd	2017	South Africa	Kaolin	Director	2017	Present
Minerals Milling Co (Pty) Ltd	2017	South Africa	Processing Solutions	Director	2017	Present
Asset Mapping Solutions (Pty) Ltd	2018	South Africa	GIS Services	Director	2017	Present

Philip LE ROUX, Directeur Général



REPUBLIC OF SOUTH AFRICA / REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Passport No / No du passeport
M00080607

ZAF

ZAF

LE ROUX

Given names / Prénoms

PHYTOPHAGY

Nationality / Nationality

SOUTH AFRICAN / SUD-AFRICAIN
Maisonville / Nationville

Date of birth / Date de naissance

21 OCT 1967

Size / Series	Place of birth
22	1
23	1
24	1
25	1
26	1
27	1
28	1
29	1
30	1
31	1
32	1
33	1
34	1
35	1
36	1
37	1
38	1
39	1
40	1
41	1
42	1
43	1
44	1
45	1
46	1
47	1
48	1
49	1
50	1
51	1
52	1
53	1
54	1
55	1
56	1
57	1
58	1
59	1
60	1
61	1
62	1
63	1
64	1
65	1
66	1
67	1
68	1
69	1
70	1
71	1
72	1
73	1
74	1
75	1
76	1
77	1
78	1
79	1
80	1
81	1
82	1
83	1
84	1
85	1
86	1
87	1
88	1
89	1
90	1
91	1
92	1
93	1
94	1
95	1
96	1
97	1
98	1
99	1
100	1

ZAF

Date of issue / Date de délivrance:

10 NOV 2011

Date of expiry / Date d'expiration

09 NOV 2021

Authority / Autorité
DEPT OF HOME AFFAIRS
Holder's signature / Signature du titulaire

V. Le Veen.

PMZAFLE<ROUX<<PHILIP<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<
M000806077ZAF6710211M21110946710215103084<66

GEREGISTREERDE WOON- EN POSADRES

1. Bewaar die bewys van u GREGISTREERDE WOON- EN POSADRES in hierdie sakkie.

2. Indien u van adres verander het, of indien besonderhede van u huidige adres, bv. straatnaam en/of -nommer, ens. verander het, moet die vorm KENNISGEWING VAN ADRESVERANDERING, wat in die sakkie agter in die identiteitsdokument is, gebruik word om die verandering aan te meld en moet dit ingedien word by of gepos word aan die naaste streek-/distrikkantoor van die DEPARTEMENT VAN BINNELANDSE SAKE.

REGISTERED RESIDENTIAL AND POSTAL ADDRESS

1. Keep the proof of your REGISTERED RESIDENTIAL AND POSTAL ADDRESS in this pocket.

2. If you have changed your address, or, if particulars of your present address, e.g. name of street and/or street number, etc., have been changed, the NOTICE OF CHANGE OF ADDRESS form in the pocket at the back of the identity document must be used to report the change and it must be handed in at or posted to the nearest regional/district office of the DEPARTMENT OF HOME AFFAIRS.

1
I.D.No. 671021 5103 08 4



S.A. BURGER / S.A. CITIZEN

VAN/SURNAME

LE ROUX

VOORNAME/FORENAMES

PHILIP

GEBORTEDISTRIK OF LAND/
DISTRICT OR COUNTRY OF BIRTH

SUID-AFRIKA

GEBORTE DATUM/
DATE OF BIRTH

1967-10-21

DATUM UITGEREIK
DATE ISSUED

2004-02-13

UITGEREIK OP GESAG VAN DIE
DIREKTEUR-GENERAAL:
BINNELANDSE SAKE

ISSUED BY AUTHORITY OF THE
DIRECTOR-GENERAL:
HOME AFFAIRS



CURRICULUM VITAE

Position in Company: Technical Director / Project Manager

Person Name: Philip le Roux

Citizenship: South African

ID Number: 671021 5103 08 4

Passport Number: M00080607 (South African)

Age: 50 years

Address: 4 Waterpoel Estate

Windmeul

Paarl

South Africa

Contact Details: +27 (0)83 701 3887

philip@duneresources.co.za

Education: B.Sc. Geology (1988) – University of Stellenbosch

Honours B.Sc.Geology (1989) – University of Stellenbosch

Organisations: SA Council for Natural Scientific Professions (Reg. No. 400125/09)

Geological Society of South Africa

Summary of Experience

Philip started working as the Mine Geologist for Gencor Limited in the South Africa, Mining Analyst for the Industrial Development Corporation, and as an Independent Consultant for a number of junior and mid-tier mining companies across a range of minerals such as gold, phosphate, manganese, diamonds, platinum, nickel, lithium, tungsten and base metals.

Philip has 28 years' experience in exploration and mining geology, with extensive time spent across the African continent. He also worked in South America and Australia. In the last 10 years of his careers he has been very much involve in taking various projects as project manager through from grass-roots exploration projects to resource statements / bankable feasibility studies and implementation stages.

Table – Showing Main Experience over the last 10 years

Company	Year	Country	Commodity	Position Held	From	To
Kropz International	2014 - 2018	South Africa	Phosphate	Technical Director	Grassroots	Implementation
Dune Resources	2017 - 2018	Namibia	Lithium	Technical Director	Grassroots	Resource Statement
Suikerhoek Tungsten	2018	South Africa	Tungsten	Technical Director	Grassroots	In Progress
Arcadia	2017	South Africa	Gold	Competent Person		Resource Statement
Goldstone Resources	2011 - 2013	Ghana / Senegal / Gabon	Gold	Exploration Manager	Grassroots	Resource Statement
Zimari Platinum	2009 - 2010	Zimbabwe	Platinum	Project Manager	Grassroots	Bankable feasibility study
Nickel Hill	2008 - 2009	Zimbabwe	Nickel	Project Manager	Brownfields	Pre-feasibility study
Amari Manganese	2008 - 2009	South Africa	Manganese	Project Manager	Grassroots	Bankable feasibility study

Johan LE ROUX, Directeur Général



UNIVERSITY OF STELLENBOSCH

This is to certify that whereas

JOHAN JACQUES LE ROUX

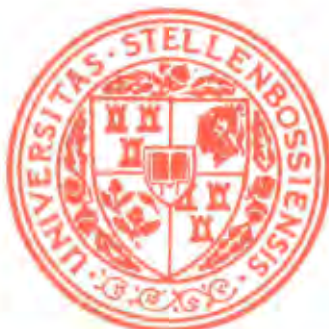
*had complied with all the conditions prescribed
in the Act, Statute and Rules of the University,
the degree*

MASTER OF BUSINESS MANAGEMENT AND ADMINISTRATION
(MBA)

*with all the rights and privileges pertaining thereto was conferred on
him at a congregation of the University in March 2016.*

RECTOR AND VICE-CHANCELLOR

DEAN



REGISTRAR
3 March 2016

University of South Africa



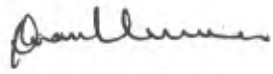
We certify that

ALBERTUS LOUBSER PEPLER

*having complied with the requirements of the Act
and Statute, was admitted to the degree of*

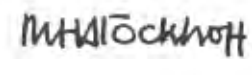
Bachelor of Commerce

*at a congregation of the University
on 18 April 1991*


Vice-Chancellor




Dean


Registrar

PRETORIA

Die Universiteit van die Oranje-Vrystaat



Hiermee word verklaar dat die graad

Baccalaureus Scientiae

in die jaar 1979 toegeken is

aan

ALBERTUS LOUBSER PEPLER

nadat aan die statute en regulasies van die Universiteit voldoen is.

Vise-kanselier

Dekaan

Registrateur Akademies

Bloemfontein

22 MAART 1980

Die Universiteit van die Oranje-Vrystaat



Hiermee word verklaar dat die graad

Honneursbaccalaureus Scientiae

in die Departement/Afdeling

GEOLOGIE

in die jaar 1980 toegeken is

aan

ALBERTUS LOUBSER PEPLER

nadat aan die statute en regulasies van die Universiteit voldoen is.

Visc-kanselier

Dekaan

Registrateur Akademies

Bloemfontein

28 MAART 1981



Die Raad en Senaat van die
Randse Afrikaanse Universiteit
verklaar hiermee dat die graad
Honneurs Baccalaureus
in die Natuurwetenskappe
(B.Sc. Hons.)
met studierigting

MINERAAL-EKONOMIE

met al die regte en voorregte daaraan verbonde
op 'n kongregasie van die Universiteit
toegeken is aan

ALBERTUS LOUBSER PEPLER

Kragtens die wet en statute van die Universiteit


Vise-Kanselier


Vise-Rektor



Johannesburg

27 APRIL 1985

Curriculum Vitae : Johan Jacques le Roux (ID 8103235364084)

Address:

6 Hermitage Road
Sonstraal
Durbanville
7550
South Africa

Mobile:

+27 71 681 9432

Criminal Convictions:

none

Professional Qualifications:

Master in Business Administration (MBA)
Stellenbosch Business School 2013 – 2015
South Africa

B.Comm Management accounting
University of Stellenbosch 2000 - 2003
South Africa

Employment History

Business development manager:

SPH Kundalila (Pty) Ltd Feb 2010 – current

- Research and identify potential opportunities for growth, with core focus on global mining and exploration.
- Throughout this period six mining permits/rights were under my direct control.
- Managing three mining projects all the way through the value chain, which consisted of the following activities:
 - Identifying resource
 - Applying for the necessary permits/rights
 - Geological testing and analysis
 - Drilling of resource
 - Test mining of resource
 - Feasibility studies
 - Mining
 - Rehabilitation of mine
 - Closing of mining permit/right

- Reporting to the various departments of the South African Department of Minerals and Resources
- Convert the viable opportunities into profitable business within the capacity of SPH and Raubex Group Ltd.
- Handle tenders and issue quotations.
- Ensure the viable commercial execution of on-going opportunities.
- Ensure that the SPH brand remains relevant and that the correct communication of the SPH brand is in the market.
- Performance measurement of various activities per site.
- Ensure ongoing, sustainable client communication and relations.
- Manage commercial affairs of the business.
- Assist commercial and managing director.

Management accountant:

SPH Kundalila (Pty) Ltd

Feb 2008 – Jan 2010

- Organise financing for the company.
- Monthly management reporting.
- Monthly reporting to holding company.
- Issuing and managing financial statements.
- Facilitate buying of equipment and vehicles.

Carpenter / Joiner:

Self-employed

Nov 2004 – Nov 2007

- Mainly shop fitting.
- Travelling.

References

- Riaan Mouton: SPH Kundalila (Pty) Ltd
+27 21 527 5200
- Jeremy Petter-Bowyer: SPH Kundalila (Pty) Ltd
+27 21 527 5200
- Cornelius Muller : Retired
+27 82 801 3229

Alain LIGER, Directeur Général



Alain LIGER

Tél. : 06 60 46 60 98

liger.alain@wanadoo.fr

Résumé

Postes de haut niveau dans l'industrie minérale et dans l'administration française.

Ingénieur des mines ayant une expérience et une éducation en géologie.

Haut niveau d'expertise dans le développement des projets de ressources minérales, à la fois dans l'industrie et dans les services de l'État, et dans leurs interactions.

Postes dans l'administration française

- | | |
|-----------------|---|
| 2012 à
2016 | Membre du Conseil général de l'économie , de l'industrie, de l'énergie et des technologies, organe de conseil ministériel |
| 2013 à
2016 | Secrétaire général, COMES, Comité français pour les métaux stratégiques |
| 2002 to
2012 | Directeur régional – Ministère de l'économie et de l'industrie – Ministère du développement durable
<i>Régions successives : Midi-Pyrénées (Toulouse), Alsace (Strasbourg), Lorraine (Metz)</i> |

Recherche, enseignement, milieu associatif

- | | |
|----------------------|---|
| 2016 à
maintenant | SIM – Société de l'industrie minérale (association professionnelle) :
président, district Méditerranée |
| 1976 à
1981 | École des mines d'Alès, France
— <i>Directeur adjoint</i> |
| 1976 | <i>École des Mines de Paris (actuellement Mines ParisTech) – Etude du marché mondial du minerai de fer</i> |
| 1974 à
1975 | Commissariat à l'Énergie Atomique : <i>Recherche sur la circulation du sodium liquide dans les réacteurs</i> |

Postes dans l'industrie minérale

- | | |
|----------------------|---|
| 2016 à
maintenant | Administrateur indépendant,
« La Française de l'Énergie », un producteur de gaz français coté à la bourse de Paris |
| 1998 à 2001 | Billiton plc, société minière mondiale basée à Londres (avant la fusion avec BHP en 2001)
— <i>directeur d'investissements, Moyen Orient, Europe et Afrique du nord</i>
— <i>directeur pays, Indonésie</i> |
| 1981 à 1998 | Groupe minier BRGM , groupe minier français appartenant à l'Etat
— <i>plusieurs postes stratégiques au siège social</i>
— <i>directeur adjoint des activités minières</i>
— <i>directeur de l'investissement minier</i>
— <i>Représentant en Indonésie, au Portugal, au Québec, en Ouganda</i> |
| 1973 à 1974 | Charbonnages de France :
<i>ingénieur de production, charbon</i> |

Etudes

- | | |
|-------------|--|
| 1991 | Institut de Haute Finance, Paris, France |
| 1970 à 1973 | École des Mines de Paris (actuellement Mines ParisTech), option géologie |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

DIPLÔME D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES

LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE,

Vu le décret du 24 août 1939 modifié portant organisation de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris;

Vu les résultats obtenus par Monsieur LIGER Alain
au cours de sa scolarité ;

Vu l'avis émis par le Comité des Etudes de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris dans sa séance du 19 juillet 1973 tendant à l'attribution du présent diplôme à Monsieur LIGER Alain

Décerne le Diplôme d'Ingénieur civil des Mines de l'École
Nationale Supérieure des Mines de Paris,

à Monsieur LIGER Alain

né le 12 février 1951 à MONTEBEAU (Seine et Marne)

Fait à Paris, le 11 SEPT 1973

Le Ministre du Développement
Industriel et Scientifique,



IHEE ■ Institut des Hautes Etudes de l'Entreprise

5^{ème} promotion ■ Session 2004-2005

Le Président de l'Institut de l'entreprise

certifie que *Alain Liger*

a suivi la 5^{ème} session de l'Institut des Hautes Etudes de l'Entreprise.

Fait à Paris, le *16 juin 2005*

J. Pébereau

Michel Pébereau

Institut de l'entreprise - 6, rue Clément Marot - 75008 Paris

Albertus L. PEPLER
Consultant pour l'exploration

CURRICULUM VITAE

Position in Company: Project Geologist

Person Name: Albertus Loubser Pepler

Citizenship: Republic of South Africa

ID Number: 5701195078082

Passport Number: A05864886

Age: 61

Address:

46 Cape Heritage

Heritage Park

SOMERSET WEST

7130

Contact Details:

+27(0)83 263 5509

rawtech@cis.co.za

Education:

B.Sc. Geology (University of the Orange Free State)

B.Sc. Hons. (University of the Orange Free State)

B.Comm. (University of South Africa)

B.Sc. Hons. Mineral Economics (University of Johannesburg)

Organisations:

De Beers Consolidated Mines (2 years)

Goldfields of South Africa (5 years)

Industrial Development Corporation (IDC – 9 years)

Contracting and Consulting (20 years)

Summary of Experience

I am qualified as a geologist with substantial practical project experience and with a strong financial background. Except for experience with established mining companies such as Goldfields and De Beers, I have also been involved with a large number of projects in Africa and Southern Africa in general, mostly on a contractual basis. My specialty can be defined as

the upscaling and general upgrading of Brownfield Projects into more valuable projects viable for development.

Geological Project Descriptions	✦ Management of Au and U exploration projects in East Africa ✦ Exploration target identification, selection and prioritization, Tanzania ✦ Bulk sampling programs (Angola & Liberia) ✦ Kimberlite exploration programs (Zimbabwe and South Africa) ✦ Gold Exploration Program in British Gyana (South America) ✦ Marine Diamond sampling programs (South Africa and Namibia) ✦ Mining Investment (Industrial Corporation of South Africa) ✦ Project identification and exploration target selection in Tanzania, East Africa. Regional coal, uranium and gold assessments.
--	--

Table – Showing Main Experience over the last 10 years

Company	Year	Country	Commodity	Position Held	From	To
Dune Resources	2016	South Africa	Lithium	Exploration Manager	2016	2018
Elandsfontein Exploration	2011	South Africa	Phosphate	Project Geologist	2011	2016
Kibo Mining	2007	Tanzania	Au, U and Coal	Exploration Manager (contract)	2007	2011

Michel BAL, Chef Géologue



Université Catholique de Louvain
Secrétariat des étudiants
Place de l'Université, 1
1348 Louvain-la-Neuve

CURRICULUM UNIVERSITAIRE

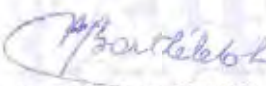
Monsieur **BAL MICHEL**
né le 23/09/52 à MARCHIN
domicilié RUE DE LA NEUVILLE 23/203

02567101
Nation: BELGIQUE
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

71/72 UCL 1E CANDI EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:D	Sept:
72/73 UCL 2E CANDI EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:	Sept:S
73/74 UCL 1E LICENCE EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:D	Sept:
74/75 UCL 2E LICENCE EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:AJ	Sept:D
75/76 UCL DOCTORAT EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:	Sept:
76/77 UCL DOCTORAT EN SC GEOLOGIQUES & MINERAL	LEGAL	Janv:	Juin:	Sept:
84/85 UCL DIPLOME SPECIAL INTERUNIV EN HYDROLOGIE		Janv:	Juin:	Sept:

LOUVAIN-LA-NEUVE, LE 24/05/00.

Pour le Recteur,


A. BARTHELEMY-THILL
Directeur du Secrétariat
des étudiants



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES GÉOLOGUES
EUROPEAN FEDERATION OF GEOLOGISTS
FEDERACIÓN EUROPEA DE GEÓLOGOS

Michel Bal, EurGeol 823

Association	International
E-mail	michelbal04@yahoo.fr

A European Geologist (EurGeol) is a professional who has had his training and experience peer reviewed and who practices in accordance with the EFG Code of Ethics. The updated register of European Geologist title holders is available at www.eurogeologists.eu in the section EurGeol title.

CURRICULUM VITAE

Position in Company:

Person Name: Michel BAL

Citizenship: Belgian

ID Number:

Passport Number: EN 994286

Age: 65

Address: Golfstrasse 6
79261 GutachimBreisgau
Germany

Contact Details: Phone: +49 7681 4743985
Mail: michelbal04@yahoo.fr

Education: Licence en Science Géologique et Minéralogique (M Sc)
(see attached)

Organisations: European Federation of Geologists (see attached)

Summary of Experience

Mr. Michel Bal has over 40 year experience in mining sector, many of those managing programmes and projects funded by multi-lateral and bi-lateral development institutions. In particular, he has managed and worked on SYSMIN/EDF-funded mining sector projects in West Africa, where he has achieved considerable success in discovering significant mineral deposits.

In Mali, he managed a mineral inventory in the western part of the country with emphasis on discovering mineral deposits. This included undertaking a regional survey of a 27,000 km² area in Birrimian and Upper Proterozoic terrain and led to the discovery, among others, of the important Sadiola gold mine. A few years later, he gave expert advice to Government of Mali on the formulation of their request for SYSMIN financing to the EC, including the preparation of the tender documents for the Project Management Unit (PMU). In Niger, he managed a gold prospecting project in the western part of Niger, which included a regional survey of a 4,000 km² area in Birrimian terrain (geology, geochemistry, geophysics) and led to the discovery of the Samira Hill gold deposit. He also worked on the SYSMIN eligibility study, sectorial overview and design of a €15 million Mining Sector Development Programme for Senegal.

Mr. Bal is a graduate of the University of Louvain in Belgium where he achieved a B.Sc. and M.Sc. in geology, geochemistry and mineralogy. Since graduation he has worked within the mining sector,

specialising on discovery of gold, base metals, iron ore, semi-precious and precious stones, industrial minerals and tar-sand projects. He has completed numerous economic studies and evaluations (ore reserve calculation, pre-feasibility studies etc.) on a variety of projects throughout West Africa and has also completed environmental audits and impact assessments. In Ghana (96), he conducted an appraisal of the Bogosu Gold Deposit on behalf of German Investors.

He has held a variety of management positions, most recently as Manager of two Malian subsidiaries of ASX listed exploration company Golden Rim Resources Ltd (GMR). From January 2010 to December 2013 he was responsible for West African GMR operations.

Through a fruitful career spent almost exclusively in West Africa, Mr. Bal has established an impressive track record of conceiving, organising, implementing and managing projects. He is fluent in English.

Table – Showing Main Experience over the last 10 years

Company	Year	Country	Commodity	Position Held	From	To
Free lance Consultant	2008-09	Senegal/Mali	Gold	Technical adviser	1/01/2008	31/12/2009
Golden Rim Res. Ltd	2010-2012	Mali	Gold	Country Manager	1/01/10	31/12/2012
Golden Rim Res. Ltd	2013	Ivory Coast	Gold	Country Manager	1/01/2013	31/12/2013
SOFRECO	2014-2017	Gabon		Project Manager	09/2014	05/2017
Projekt-Consult GmbH	2017-2018	Mauritania		Project Manager	09/2017	02/2018

Annexe 8 : Éléments de justification des capacités financières de RUSSELL BROOKS LTD

Engagement de RUSSELL BROOKS LIMITED, actionnaire unique

Objet : Demande de **Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) dit de « la Fabrié »**, pour tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes sur la commune de Fontrieu (81).

Je, soussigné, Mark Courtney Chasey, un directeur de RUSSELL BROOKS LIMITED et agissant au nom et pour le compte de ladite société, m'engage à soutenir les capacités financières de TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS pour la réalisation des travaux d'exploration qu'elle va mener sur le PERM de la Fabrié, pendant sa durée de 5 années.

Pour valoir ce que de droit.



Fait à Guernesey

Le 30 Juin 2018

Mark Courtney Chasey

Directeur de RUSSELL BROOKS LIMITED

Annexe 9 : Éléments de justification des capacités financières de MICHAËL NUNN

Monsieur le Ministre,

Par cette lettre je confirme que je détiens des fonds suffisants pour mettre en œuvre les obligations de financement que je me suis engagé à injecter dans Tungstène du Narbonnaise SAS avec mes partenaires financiers Raubex Ltd et Russell Brooks Ltd. Tungstène du Narbonnaise SAS sera financée par Russell Brooks, moi-même et Raubex pour mener les travaux d'exploration décrits plus en détail dans le programme de travail accompagnant la demande de permis de prospection pour Tungsten et d'autres éléments sur la zone connue sous le nom de Fumade. dans le département du Tarn en Occitanie.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,



*Fait à Monaco
26 juillet 2018
Mike Nunn*

Annexe 10 : Eléments de justification des capacités financières de RAUBEX



Audited results

for the year ended 29 February 2016

Raubex Group Limited (Incorporated in the Republic of South Africa) Registration number 2006/023666/06
Share Code: RBX ISIN Code: ZAE000093183 ("Raubex" or the "Group")

Rudolf Fourie, CEO of Raubex Group, said:

“The Group has delivered another solid set of results in a competitive construction sector and a year during which the road construction industry was again impacted by a shortage in the supply of bitumen.

A disciplined approach to securing a quality order book has resulted in a marked improvement in the performance of the Road Construction division.

The Materials division continued to see a healthy demand for its products and services in both its commercial quarrying operations and its mining and material handling operations with this division contributing over half of the Group's operating profit.

We are very pleased with these results and our ability to produce consistently good results year-on-year with strong cash flows to support healthy dividends for shareholders.”

Salient features



Commentary

Financial overview

Revenue increased 9,4% to R7,93 billion and operating profit increased by 14,2% to R710,6 million from the corresponding prior year. These results were supported by an improvement in the performance of the Road Construction division and favourable operating conditions in the Materials division which contributed 56,3% of total operating profit. The Infrastructure division results were stable, supported by solar energy projects gaining momentum in the second half of the year.

Profit before tax increased 9,1% to R661,6 million (2015: R606,6 million) with the effective tax rate stable at 29,1% compared to 29,4% in the prior year.

Earnings per share increased 11,0% to 236,9 cents with headline earnings per share increasing 12,1% to 234,4 cents.

Group operating profit margin increased to 9,0% (2015: 8,6%).

Cash generated from operations increased 33,8% to R1,05 billion (2015: R785,1 million) before finance charges and taxation.

Net finance costs increased to R49,2 million (2015: R15,7 million) due mainly to an increase in interest-bearing borrowings. Total non-cash finance costs amounted to R6,6 million for the year.

Trade and other receivables increased by 11,2% to R1,54 billion (2015: R1,38 billion). Payment delays from the Road Development Agency in Zambia continued to be experienced with an amount of R115,5 million outstanding at year-end included in accounts receivable.

Inventories increased by 6,6% to R564,1 million (2015: R529,0 million). The increase was mainly due to the Group's property development projects through its subsidiaries Raudev and Raubex Building with a value of R110,3 million included under inventories.

Borrowings remained flat at R1,09 billion (2015: R1,10 billion).

Capital expenditure on property, plant and equipment increased 7,6% to R549,5 million (2015: R510,6 million). The effect of the weaker rand on imported plant and equipment contributed towards the increase.

The Group's net cash inflow for the year was R29,0 million after a net cash outflow of R47,0 million on acquisition of subsidiaries and treasury shares acquired to the value of R46,6 million. Total cash and cash equivalents at the end of the year increased 3,5% to R969,7 million (2015: R937,3 million).

Operational overview

Materials division

The Materials division, which includes the Raumix operations, comprises three main disciplines including commercial quarries, contract crushing and materials handling and processing for the mining industry.

The division delivered another strong performance for the year and continued to experience favourable operating conditions. The commercial quarries were supported by a healthy demand for aggregates and the acquisition of Belabela Quarries in Botswana. Despite weaker commodity prices, conditions continued to favour the material handling and processing operations, which are mainly focused on the diamond, gold and copper mining sectors. Contract crushing operations have been stable and are operating in competitive conditions that are in line with the South African construction sector.

Revenue for the division increased 18,9% to R2,33 billion (2015: R1,96 billion) and operating profit increased by 23,5% to R399,8 million (2015: R323,6 million).

The divisional operating profit margins increased to 17,1% (2015: 16,5%).

The division incurred capital expenditure of R323,2 million during the year (2015: R358,3 million).

The division has a secured order book of R1,76 billion (2015: R1,86 billion).

Commentary *(continued)*

Construction division

Road surfacing and rehabilitation

This segment specialises in the manufacturing and laying of asphalt, chip and spray, surface dressing, enrichments and slurry seals and includes the operations of Tosas, a company specialising in the manufacture and distribution of value added bituminous products. In the prior year, Tosas was reported as a segment on its own and their results have now been incorporated in the Road surfacing and rehabilitation segment. The comparative figures for the prior year have been restated.

This segment has a healthy order book and prospects for securing more work at both a National and Provincial Government level are encouraging. Revenue growth slowed during the year due to lower bitumen prices which are correlated to the international crude oil price and also a severe bitumen supply shortage in South Africa due to unplanned refinery shut downs in the first half of the year. The bitumen supply shortage was resolved in the second half of the year and management continuously monitors supply side dynamics in order to execute timely contingency plans.

Revenue for the division increased 3,1% to R3,05 billion (2015: R2,96 billion) with operating profit decreasing by 15,2% to R172,7 million (2015: R203,7 million).

The divisional operating profit margin decreased to 5,7% (2015: 6,9%).

The division incurred capital expenditure of R128,4 million during the year (2015: R70,0 million), with R57,3 million relating to expansion and modernisation of the Tosas operations and plant.

The division has a secured order book of R3,09 billion (2015: R2,60 billion).

Road construction and earthworks

This segment includes the road and civil infrastructure construction operations focused on the key areas of new road construction and heavy road rehabilitation.

This segment has been working through a better quality order book during the year as a result of selective tendering and order book discipline. Teams have focused on daily production monitoring and the efficient execution of contracts. Execution on the Zambia Link 8000 work has been hindered by a delay in payment from the Zambian Road Development Agency.

Revenue for the division decreased 4,3% to R1,40 billion (2015: R1,46 billion) with operating profit increasing 86,7% to R103,0 million (2015: R55,2 million).

The divisional operating profit margins increased to 7,4% (2015: 3,8%).

The division incurred capital expenditure of R48,1 million during the year (2015: R44,6 million).

The division has a secured order book of R2,29 billion (2015: R3,20 billion) with R890 million relating to the Link 8000 contracts in Zambia.

Raubex Infrastructure

The Infrastructure segment specialises in disciplines outside of the road construction sector, including energy (with a specific focus on renewable energy), rail, telecommunications, pipeline construction and housing infrastructure projects.

Stable results were reported by this segment. The first half of the year saw the completion of works on some challenging mining infrastructure contracts and a delay in award of renewable energy work. The execution of solar energy work gained momentum in the second half of the year. Progress has been made in securing a pipeline of work opportunities in the affordable residential housing market.

Revenue for the division increased 32,7% to R1,14 billion (2015: R862,7 million) and operating profit decreased 11,6% to R35,1 million (2015: R39,6 million).

The divisional operating profit margins decreased to 3,1% (2015: 4,6%).

The division incurred capital expenditure of R49,9 million (2015: R37,7 million).

The division has a secured order book of R1,12 billion (2015: R1,01 billion).

International

The Group's international operations ("the rest of Africa") have expanded and good results were reported from both the Materials and Construction divisions. Operations are focused mainly in Botswana, Mozambique, Namibia and Zambia.

In Zambia, good progress was made during the year on the Link 8000 road contracts and the Zambian Kwacha strengthened significantly in the second half of the year from its lows in September 2015. The foreign exchange risk on these contracts has been reduced through an escalation recovery formula linked to the Zambian CPI index which was agreed with the client.

In Botswana, the acquisition of Belabela Quarries was bedded down well and provided the Group with a base from which to expand and further develop its operating model in the country.

International revenue increased 87,8% to R1,20 billion (2015: R639,0 million) and operating profit increased by 161,6% to R218,3 million (2015: R83,4 million).

Operating profit margins increased to 18,2% (2015: 13,1%).

The international order book stands at R2,13 billion (2015: R2,20 billion), and is included in the Materials and Construction division's order book.

Prospects

The Group has a secured order book of R8,27 billion (2015: R8,68 billion) with 25,8% of the order book representing contracts outside of South Africa in the rest of Africa. The Zambia Link 8000 contracts account for R890 million of the order book.

The Group's road construction operations have secured a good quality short-term order book and are executing effectively with no problem contracts. The focus will now be on order book replacement to secure the medium term. With SANRAL receiving above inflationary increases in its maintenance budget and an increasing order book of provincial government work, prospects are encouraging.

Favourable operating conditions are expected to continue for the commercial quarry operations and the Group will continue to look for acquisitions in the materials sector to expand its geographical footprint. Post year-end, the Competition Tribunal approved the acquisition of the OMV Kimberley quarry with conditions.

The material handling and processing operations are expected to remain stable given current commodity price levels. A stable labour force and demand for commodities are key to the prospects of these operations. Should the outlook for specific commodities change, there is client and commodity diversification within the operations to mitigate risk.

Projects in the renewable energy sector are gaining momentum and the Infrastructure division is well placed to benefit from the continued roll out of Eskom's Renewable Energy Independent Power Producer Procurement Programme ("REIPPP").

Supported by encouraging prospects, a strong balance sheet and healthy cash position, the Group is looking forward to another good year ahead as it enters its tenth year of operations since listing on the JSE in March 2007.

Commentary *(continued)*

Dividend declaration

The directors have declared a gross final cash dividend from income reserves of 42 cents per share on 9 May 2016 for the year ended 29 February 2016. The salient dates for the payment of the dividend are as follows:

Last day to trade <i>cum</i> dividend	Friday, 27 May 2016
Commence trading <i>ex</i> dividend	Monday, 30 May 2016
Record date	Friday, 3 June 2016
Payment date	Monday, 6 June 2016

No share certificates may be dematerialised or rematerialised between Monday, 30 May 2016 and Friday, 3 June 2016, both dates inclusive.

In terms of Dividends Tax ("DT"), the following additional information is disclosed:

- The local DT rate is 15%;
- The number of ordinary shares in issue at the date of this declaration is 189 250 036;
- The dividend to utilise for determining the DT due is 42 cents per share;
- The DT amounts to 6,30 cents per share;
- The net local dividend amount is 35,70 cents per share for shareholders liable to pay the DT; and
- Raubex Group Limited's income tax reference number is 9370/905/151.

In terms of the DT legislation, the DT amount due will be withheld and paid over to the South African Revenue Service by a nominee company, stockbroker or Central Security Depository Participant (collectively "Regulated Intermediary") on behalf of shareholders. All shareholders should declare their status to their Regulated Intermediary, as they may qualify for a reduced DT rate or exemption.

Group income statement

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Revenue	7 925 754	7 245 259
Cost of sales	(6 800 882)	(6 257 742)
Gross profit	1 124 872	987 517
Other income	27 966	12 113
Other gains/(losses) – net	12 695	9 984
Administrative expenses	(454 970)	(387 443)
Operating profit	710 563	622 171
Finance income	41 872	46 520
Finance costs	(91 116)	(62 259)
Share of profit of investments accounted for using the equity method	324	205
Profit before income tax	661 643	606 637
Income tax expense	(192 240)	(178 563)
Profit for the year	469 403	428 074
Profit for the year attributable to:		
Owners of the parent	445 308	399 837
Non-controlling interest	24 095	28 237
Basic earnings per share (cents)	236,9	213,4
Diluted earnings per share (cents)	234,3	209,9

Group statement of comprehensive income

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Profit for the year	469 403	428 074
Other comprehensive income for the year, net of tax		
Currency translation differences	(2 069)	382
Actuarial gain/(loss) on post-employment benefit obligations	149	(137)
Total comprehensive income for the year	467 483	428 319
Comprehensive income for the year attributable to:		
Owners of the parent	443 388	400 082
Non-controlling interest	24 095	28 237
Total comprehensive income for the year	467 483	428 319

Calculation of diluted earnings per share

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Profit attributable to owners of the parent entity	445 308	399 837
Weighted average number of ordinary shares in issue ('000)	187 961	187 330
<i>Adjustments for:</i>		
Shares deemed issued for no consideration (share options) ('000)	2 085	3 202
Weighted average number of ordinary shares for diluted earnings per share ('000)	190 046	190 532
Diluted earnings per share (cents)	234,3	209,9

Calculation of headline earnings per share

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Profit attributable to owners of the parent entity	445 308	399 837
<i>Adjustments for:</i>		
Profit on sale of property, plant and equipment	(6 527)	(11 348)
Total tax effects of adjustments	1 827	3 177
Basic headline earnings	440 608	391 666
Weighted average number of shares ('000)	187 961	187 330
Headline earnings per share (cents)	234,4	209,1
Diluted headline earnings per share (cents)	231,8	205,6

Group statement of financial position

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Assets		
Non-current assets		
Property, plant and equipment	2 335 748	2 171 829
Intangible assets	829 283	795 098
Investment in associates and joint ventures	50 682	10 708
Deferred income tax assets	42 478	43 136
Non-current inventories	81 954	90 668
Non-current trade and other receivables	114 438	129 355
Total non-current assets	3 454 583	3 240 794
Current assets		
Inventories	482 162	438 330
Construction contracts in progress and retentions	369 184	362 351
Trade and other receivables	1 423 371	1 253 668
Current income tax receivable	27 593	40 964
Cash and cash equivalents	969 736	937 275
Total current assets	3 272 046	3 032 588
Total assets	6 726 629	6 273 382
Equity		
Share capital	1 892	1 873
Share premium	2 179 613	2 179 613
Treasury shares	(46 599)	–
Other reserves	(1 148 951)	(1 140 762)
Retained earnings	2 718 123	2 381 905
Equity attributable to owners of the parent	3 704 078	3 422 629
Non-controlling interest	128 764	110 788
Total equity	3 832 842	3 533 417
Liabilities		
Non-current liabilities		
Borrowings	682 027	672 320
Provisions for liabilities and charges	65 741	54 253
Deferred income tax liabilities	310 041	311 621
Other financial liabilities	59 385	77 262
Total non-current liabilities	1 117 194	1 115 456
Current liabilities		
Trade and other payables	1 323 782	1 170 248
Borrowings	411 411	427 620
Current income tax liabilities	18 466	26 641
Other financial liabilities	22 934	–
Total current liabilities	1 776 593	1 624 509
Total liabilities	2 893 787	2 739 965
Total equity and liabilities	6 726 629	6 273 382

Group statement of cash flows

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Cash flows from operating activities		
Cash generated from operations	1 050 461	785 053
Finance income	41 872	46 520
Finance costs	(84 522)	(57 900)
Income tax paid	(190 449)	(188 848)
Net cash generated from operating activities	817 362	584 825
Cash flows from investing activities		
Purchases of property, plant and equipment	(549 535)	(510 599)
Proceeds from sale of property, plant and equipment	48 825	40 267
Acquisition of subsidiaries	(47 049)	(202 485)
Loans granted to associates and joint ventures	(39 650)	(10 500)
Net cash used in investing activities	(587 409)	(683 317)
Cash flows from financing activities		
Proceeds from borrowings	502 667	752 827
Repayment of borrowings	(509 725)	(411 642)
Proceeds from shares issued	19	14
Dividends paid to owners of the parent	(135 623)	(131 131)
Dividends paid to non-controlling interests	(6 281)	(33 242)
Disposal of interest in a subsidiary	200	-
Acquisition of interest in a subsidiary	(5 600)	(12 294)
Acquisition of treasury shares	(46 599)	-
Net cash (used in)/generated from financing activities	(200 942)	164 532
Net increase in cash and cash equivalents	29 011	66 040
Cash and cash equivalents at the beginning of the year	937 275	871 260
Effects of exchange rates on cash and cash equivalents	3 450	(25)
Cash and cash equivalents at the end of the year	969 736	937 275

Group statement of changes in equity

	Share capital R'000	Share premium R'000	Treasury shares R'000	Other reserves R'000	Retained earnings R'000	Total attributable to owners of the parent company R'000	Non-controlling interest R'000	Total equity R'000
Balance at 1 March 2014	1 859	2 179 613	-	(1 104 240)	2 109 193	3 186 425	54 612	3 241 037
Shares issued in terms of equity-settled share option scheme	14	-	-	(16 242)	16 242	14	-	14
Share option reserve	-	-	-	27 797	-	27 797	-	27 797
Put option written on non-controlling interest	-	-	-	(48 459)	-	(48 459)	-	(48 459)
Non-controlling interest arising on business combination	-	-	-	-	-	-	61 376	61 376
Acquisition of non-controlling interest	-	-	-	-	(12 099)	(12 099)	(195)	(12 294)
Total comprehensive income for the year	-	-	-	382	399 700	400 082	28 237	428 319
Dividends paid	-	-	-	-	(131 131)	(131 131)	(33 242)	(164 373)
Balance at 28 February 2015	1 873	2 179 613	-	(1 140 762)	2 381 905	3 422 629	110 788	3 533 417
Shares issued in terms of equity-settled share option scheme	19	-	-	(25 995)	25 995	19	-	19
Share option reserve	-	-	-	19 875	-	19 875	-	19 875
Non-controlling interest arising on business combination	-	-	-	-	-	-	5 951	5 951
Disposal of interest to non-controlling interest	-	-	-	-	(54)	(54)	254	200
Acquisition of non-controlling interest	-	-	-	-	443	443	(6 043)	(5 600)
Acquisition of treasury shares during the year	-	-	(46 599)	-	-	(46 599)	-	(46 599)
Total comprehensive income for the year	-	-	-	(2 069)	445 457	443 388	24 095	467 483
Dividends paid	-	-	-	-	(135 623)	(135 623)	(6 281)	(141 904)
Balance at 29 February 2016	1 892	2 179 613	(46 599)	(1 148 951)	2 718 123	3 704 078	128 764	3 832 842

Group segmental analysis

	Materials R'000	Road surfacing and rehabilitation R'000	Road construction and earthworks R'000	Infra- structure R'000	Consoli- dated R'000
Operating segments					
29 February 2016					
Segment revenue	2 332 083	3 048 219	1 400 823	1 144 629	7 925 754
Operating profit	399 823	172 682	102 989	35 069	710 563
Margin	17,1%	5,7%	7,4%	3,1%	9,0%
28 February 2015					
Segment revenue	1 961 342	2 957 304	1 463 953	862 660	7 245 259
Operating profit	323 640	203 713	55 169	39 649	622 171
Margin	16,5%	6,9%	3,8%	4,6%	8,6%

	Local R'000	International R'000	Consolidated R'000
Geographical information			
29 February 2016			
Segment revenue	6 725 552	1 200 202	7 925 754
Operating profit	492 253	218 310	710 563
Margin	7,3%	18,2%	9,0%
28 February 2015			
Segment revenue	6 606 290	638 969	7 245 259
Operating profit	538 722	83 449	622 171
Margin	8,2%	13,1%	8,6%

Employee benefit expense

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Employee benefit expense in the income statement consists of:		
Salaries, wages and contributions	1 911 428	1 648 079
Share options granted to employees	19 875	27 797
Total employee benefit expense	1 931 303	1 675 876

Capital expenditure and depreciation

	Audited 12 months 29 February 2016 R'000	Audited 12 months 28 February 2015 R'000
Capital expenditure for the year	549 535	510 599
Depreciation for the year	371 306	334 997
Amortisation of intangible assets for the year	671	280

Notes

Basis of preparation

The summary consolidated financial statements are prepared in accordance with the requirements of the JSE Limited Listings Requirements for abridged reports, and the requirements of the Companies Act applicable to summary financial statements. The Listings Requirements require abridged reports to be prepared in accordance with the framework concepts and the measurement and recognition requirements of International Financial Reporting Standards ("IFRS") and the SAICA Financial Reporting Guides as issued by the Accounting Practices Committee and Financial Pronouncements as issued by the Financial Reporting Standards Council and to also, as a minimum, contain the information required by IAS 34 *Interim Financial Reporting*. The accounting policies applied in the preparation of the consolidated financial statements from which the summary consolidated financial statements were derived are in terms of International Financial Reporting Standards and are consistent with those accounting policies applied in the preparation of the previous consolidated annual financial statements.

These summary consolidated financial statements for the year ended 29 February 2016 have been prepared under the supervision of the Financial Director, Mr JF Gibson CA(SA) and audited by PricewaterhouseCoopers Inc., who expressed an unmodified opinion thereon. The auditor also expressed an unmodified opinion on the annual financial statements from which these summary consolidated financial statements were derived. A copy of the auditor's report on the summary consolidated financial statements and of the auditor's report on the annual consolidated financial statements are available for inspection at the Company's registered office.

The auditor's report does not necessarily report on all of the information contained in this announcement. Any reference to *pro forma* or future financial information included in this announcement has not been reviewed or reported on by the auditors. Shareholders are advised that in order to obtain a full understanding of the nature of the auditors' engagement they should obtain a copy of that report together with the accompanying financial information from the Company's registered office.

Treasury shares

The Company acquired 2 682 662 of its own shares through purchases on JSE Limited. The total amount paid to acquire the shares was R46,6 million and has been deducted from shareholders' equity. The related weighted average share price at the time of purchase was R17,37.

Analysis of movement in treasury shares

	Number of shares	Value R '000
At 1 March 2015	—	—
Acquisition of treasury shares by Raubex (Pty) Ltd	2 682 662	46 599
At 29 February 2016	2 682 662	46 599

Business combinations

Belabela Quarries (Pty) Ltd ("Belabela")

On 18 March 2015 the Group effectively acquired 74% of Belabela for a purchase price of R43 million to be settled in cash. Belabela is a commercial quarry operating on the outskirts of Gaborone in Botswana. The acquisition will give the Group a base from which it can expand and further develop its operating model in Botswana. The revenue included in the consolidated income statement since 1 March 2015 contributed by Belabela was R103,1 million with a net profit contribution of R15,2 million over the same period.

Mokwena Surfacing (Pty) Ltd ("Mokwena")

On 31 July 2015 the Group acquired the asphalt manufacturing business including the asphalt plant and related fixed assets from Mokwena for a purchase price of R22 million in cash. These operations are located in Durbanville in the Western Cape province. The acquired operations contributed revenues of R7,4 million, and a net loss of R1,9 million for the period from 31 July 2015 to 29 February 2016.

Phuhliisa Development Solutions (Pty) Ltd ("PDS")

On 1 March 2015 the Group effectively acquired 80% of PDS for a purchase price of R0,4 million in cash. PDS is a professional consulting firm, providing engineering and project management services to the property development sector. The revenue included in the consolidated income statement since 1 March 2015 contributed by PDS was R2,5 million with a net profit contribution of R nil.

Details of the net assets acquired, purchase consideration and goodwill are set out below:

	Belabela R'000	Mokwena R'000	PDS R'000	Total R'000
Consideration				
Cash	43 000	22 000	418	65 418
Less: Loans owed and settled as part of acquisition	(4 709)	–	–	(4 709)
Total consideration	38 291	22 000	418	60 709
Recognised amounts of identifiable assets and acquired liabilities assumed				
Property, plant and equipment	11 089	18 000	3	29 092
Intangible asset – mining right	9 502	–	–	9 502
Deferred tax asset	875	–	–	875
Inventories	7 719	–	–	7 719
Trade receivables	6 587	–	508	7 095
Current income tax receivable	79	–	–	79
Cash and cash equivalents	13 653	–	7	13 660
Borrowings	(556)	–	–	(556)
Deferred tax liability	(3 361)	–	–	(3 361)
Trade and other payables	(18 721)	–	(100)	(18 821)
Rehabilitation provision	(3 978)	–	–	(3 978)
Total identifiable net assets	22 888	18 000	418	41 306
Non-controlling interest	(5 951)	–	–	(5 951)
Goodwill attributable to owners of the parent	21 354	4 000	–	25 354
Total	38 291	22 000	418	60 709
Purchased consideration settled in cash	38 291	22 000	418	60 709
Less: Cash and cash equivalents in the business combination acquired	(13 653)	–	(7)	(13 660)
Cash outflow on acquisition for cash flow statement	24 638	22 000	411	47 049

Reclassification of comparative figures

In the prior year consolidated financial statements for the year ended 28 February 2015 the results of Tosas were disclosed as a separate segment in the segmental analysis. This was done in order to report the results of Tosas separately until such time as the acquired business was bedded down within the Group and returned to profitability. In order to more fairly present the segments and in line with the disclosure of information reported to the chief operating decision maker in terms of IFRS, the results of Tosas have been disclosed as part of the Road surfacing and rehabilitation segment. This has resulted in the restatement of the prior year figures.

Notes *(continued)*

Segment report as previously disclosed	Materials R'000	Road surfacing and rehabilitation R'000	Road construction and earthworks R'000	Infra- structure R'000	Tosas R'000	Consoli- dated R'000
Reportable segments						
28 February 2015						
Segment revenue	1 961 342	2 568 538	1 463 953	862 660	388 766	7 245 259
Operating profit	323 640	192 462	55 169	39 649	11 251	622 171
Margin	16,5%	7,5%	3,8%	4,6%	2,9%	8,6%

Events after the reporting period

Business combinations

OMV Kimberley (Pty) Ltd and OMV Kimberley Mining (Pty) Ltd ("OMV Kimberley")

The small merger of Raumix Aggregates (Pty) Ltd and OMV Kimberley, originally prohibited by the Competition Commission, was subsequently approved by the Competition Tribunal subject to certain conditions on 9 March 2016. On receipt of the Competition Tribunal's order on 9 March 2016, the Group acquired 100% of OMV Kimberley for R37,5 million cash. OMV Kimberley is a commercial quarry operating in the Northern Cape province supplying aggregates to the construction industry.

The conditions imposed relate to controls relating to the pricing of aggregated crushed road stone and the non-discrimination of competitors in the road contracting sector. A further enterprise development condition was agreed which prohibits the Group from tendering for a resealing contract in the Kimberley area other than through a HDI joint venture in which historically disadvantaged persons hold in aggregate no less than sixty percent of the shares or other similar interest of the HDI joint venture.

Contingent liabilities

On 29 April 2011, shareholders were advised that the Group had become aware of certain irregularities in terms of the provisions of the Competition Act, No 89 of 1998. The Group filed a Fast Track application to the Competition Commission in accordance with the Commission's Invitation to Firms in the Construction Industry to Engage in Settlement of Contraventions of the Act by the required deadline date of 15 April 2011.

Raubex signed a consent agreement with the Commission on 21 June 2013 in which the Company admitted that it had engaged in collusive conduct during 2006 and 2007 in respect of eight road construction contracts tendered on for the South African National Roads Agency SOC Limited ("SANRAL"). Raubex paid an administrative penalty of R58,8 million on 20 August 2013.

On 19 April 2016, the Group received a summons to inform that SANRAL had instituted legal action against Raubex to claim relief for damages suffered as a consequence of certain of the contraventions referred to above. No provision for damages has been made in these annual financial statements.

No further material events after the reporting period occurred up to the date of preparation of these Group financial statements.

On behalf of the Board

JE Raubenheimer

Chairman

RJ Fourie

Chief Executive Officer

JF Gibson

Financial Director

9 May 2016

Company information

Directors

JE Raubenheimer[#]

RJ Fourie

JF Gibson

F Kenney[#]

LA Maxwell*

BH Kent*

NF Msiza*

[#] *Non-executive*

^{*} *Independent non-executive*

Company secretary

Mrs HE Ernst

Registered office

Building No 1

The Highgrove Office Park

50 Tegel Avenue

Centurion

0169

South Africa

Transfer secretaries

Computershare Investor Services (Pty) Ltd

70 Marshall Street

Johannesburg

2001

South Africa

Auditors

PricewaterhouseCoopers Inc.

Sponsor

Investec Bank Limited

www.raubex.com

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Audited results

for the year ended 28 February 2017

Raubex Group Limited (Incorporated in the Republic of South Africa) Registration number 2006/023666/06
Share Code: RBX ISIN Code: ZAE000093183 ("Raubex" or the "Group")

Highlights



Revenue up **13,6%**
to **R9,01 billion**

(2016: R7,93 billion)



Operating profit
down **6,9%** to
R661,7 million

(2016: R710,6 million)



HEPS down **14,0%** to
201,7 cents per share

(2016: 234,4 cents per share)



Cash flow from
operations up **16,5%**
to **R1,22 billion**

(2016: R1,05 billion)



Non-recurring Voluntary Rebuilding Programme
("VRP") expense of **R119,9 million**

Operating profit before VRP expense
up **10,0%** to **R781,6 million** (2016: R710,6 million)

Operating profit margin before
VRP expense of **8,7%** (2016: 9,0%)

HEPS before VRP expense up **14,8%** to
269,1 cents per share (2016: 234,4 cents per share)



Capex spend of
R440,5 million

(2016: R549,5 million)



Order book of
R8,03 billion

(2016: R8,27 billion)



Final dividend of
45 cents per share
declared

(2016: 42 cents)

Rudolf Fourie, CEO of Raubex Group, said:

"Raubex are proud to have delivered another strong set of operating results in this, our tenth year as a listed company on the JSE.

The results were supported by a consistent supply of bitumen enabling a strong recovery in the Group's road surfacing and asphalt operations. The Road Construction Division are to be commended for exceptional performance in a very competitive market.

Despite slightly softer margins, the Materials Division experienced favourable conditions in the commercial aggregate market as well as activity in the mining sector, and continued with their strategy to expand their quarry business geographically.

From an industry perspective, we are pleased to have reached the settlement agreement with Government which paves the way for a healthy working relationship and affirms our commitment to the transformation of the construction sector. Raubex have reached agreement with two Emerging Contractors, Enza Construction and Umso Construction, and look forward to a strong alliance with these contractors in the years ahead."

Commentary

Financial overview

Revenue increased 13,6% to R9,01 billion and operating profit decreased by 6,9% to R661,7 million from the corresponding prior year. Operating profit included a non-recurring expense of R119,9 million to account for the settlement agreement reached with the South African Government, commonly known as the Voluntary Rebuilding Programme (“VRP”). Operating profit before the VRP expense increased 10,0% to R781,6 million (2016: R710,6 million).

The Group’s strong operating results were supported by a consistent supply of bitumen enabling a strong recovery in the Road Surfacing and Rehabilitation Division, including the Group’s asphalt operations, while the Road Construction and Earthworks Division continued to execute a quality order book during the year. Softer margins were reported in the Materials Division as a result of a reduction in iron-ore material handling activities in the Northern Cape, foreign exchange losses incurred in Mozambique and inclement weather particularly during the second half of the year affecting commercial quarry operations in and around the Gauteng province.

Profit before tax decreased 6,5% to R619,0 million (2016: R661,6 million) with an effective tax rate of 33,8% as a result of the VRP expense.

Profit before tax and before the VRP expense increased 12,2% to R742,1 million (2016: R661,6 million) with an effective tax rate before the VRP expense of 28,2% compared to 29,1% in the prior year.

Earnings per share decreased 14,0% to 203,7 cents with headline earnings per share decreasing 14,0% to 201,7 cents as a result of the VRP expense. If the VRP expense was excluded from the earnings per share calculation, earnings per share would have increased 14,4% to 271,1 cents and headline earnings per share would have increased 14,8% to 269,1 cents.

Group operating profit margin before the VRP expense decreased marginally to 8,7% (2016: 9,0%).

Cash generated from operations increased 16,5% to R1,22 billion (2016: R1,05 billion) before finance charges and taxation.

Net finance costs decreased to R43,6 million (2016: R49,2 million) due mainly to higher cash balances during the year and lower interest-bearing borrowings. Total non-cash finance costs amounted to R11,2 million (2016: R6,6 million) for the year which includes R3,3 million unwinding of discount on the VRP, this bringing the total VRP expense for the year after finance costs to R123,2 million.

Strict working capital management saw marginal increases in both trade and other receivables and inventory, with trade and other receivables increasing by 5,7% to R1,63 billion (2016: R1,54 billion) and inventories increasing by 5,8% to R597,1 million (2016: R564,1 million). Trade and other payables increased 14,4% to R1,51 billion (2016: R1,32 billion). Construction contracts in progress decreased by 9,5% to R334,0 million (2016: R369,2 million) as a result of a higher percentage of certified work and recovery of retention monies.

Borrowings decreased 13,0% to R950,8 million (2016: R1,09 billion).

Commentary *(continued)*

Capital expenditure on property, plant and equipment decreased 19,8% to R440,5 million (2016: R549,5 million).

The Group's net cash inflow for the year was R138,1 million with total cash and cash equivalents at the end of the year of R1,10 billion.

The increasing cash balance and decreasing borrowings resulted in the Group moving from a net debt position of R123,7 million in the prior year to a net cash position of R152,8 million at year-end. The strengthening balance sheet allowed for a specific repurchase of 7,5 million Raubex shares on 20 July 2016 for a total consideration of R120 million. These shares were subsequently cancelled and the weighted average number of shares in issue during the period was adjusted accordingly.

Operational overview

Materials Division

The Materials Division, which includes the Raumix operations, comprises three main disciplines including commercial quarries, contract crushing and materials handling and processing for the mining industry.

The division's results for the year were supported by favourable conditions in the commercial aggregate market as well as activity in the mining sector where the division has materials handling and processing operations. Contract crushing operations continued to operate at low margins due to the competitive construction environment. Overall margins in the division decreased as a result of a reduction in iron-ore material handling activities in the Northern Cape, while crushing contracts in Mozambique were negatively affected by foreign exchange losses. The depreciation of the Mozambique Metical resulted in an R18,3 million foreign exchange loss being realised. Inclement weather particularly during the second half of the year affected commercial quarry operations in and around the Gauteng province.

Revenue for the division increased 4,6% to R2,44 billion (2016: R2,33 billion) while operating profit decreased by 13,6% to R345,5 million (2016: R399,8 million).

The divisional operating profit margin decreased to 14,2% (2016: 17,1%).

The division incurred capital expenditure of R230,1 million during the year (2016: R323,2 million).

The division has a secured order book of R1,78 billion (2016: R1,76 billion).

Construction Divisions

Road surfacing and rehabilitation

This division specialises in the manufacturing and laying of asphalt, chip and spray, surface dressing, enrichments and slurry seals and includes the operations of Tosas, a company specialising in the manufacture and distribution of value added bituminous products.

The division reported good results supported by a stable order book and healthy road maintenance spend at both National and Local Government level. The South African National Roads Agency SOC Limited ("SANRAL") brought an increased number of reseal contracts out to tender during the year for the maintenance of road networks that were taken under their administration from Provincial Government. The severe bitumen supply shortage that affected the prior year as a result of unplanned refinery shut downs was resolved and a consistent supply of bitumen during the year led to a more normalised level of work and strong recovery in the results.

Revenue for the division increased 17,3% to R3,58 billion (2016: R3,05 billion) and operating profit increased 49,9% to R258,9 million (2016: R172,7 million).

The divisional operating profit margin increased to 7,2% (2016: 5,7%).

The division incurred capital expenditure of R130,1 million during the year (2016: R128,4 million).

The division has a secured order book of R2,68 billion (2016: R3,09 billion), workflow is expected to remain consistent, with the decrease in order book at year-end due to the timing of the award and execution of works on the SANRAL reseal contracts.

Road construction and earthworks

This division includes the road and civil infrastructure construction operations focused on the key areas of new road construction and heavy road rehabilitation.

The division reported good results given the very tough competitive conditions in which it is operating. The results for the year were supported by a quality road construction order book in South Africa and efficient work execution. In Africa, work on the Zambia Link 8000 contracts was suspended during the year due to funding constraints. The successful order book replacement in South Africa during the second half of the year relieved short-term pressure while longer-term work flow continues to be pursued and ways to address the Zambian funding impasse are being explored.

Revenue for the division increased 2,5% to R1,44 billion (2016: R1,40 billion) with operating profit increasing 6,5% to R109,6 million (2016: R103,0 million).

The divisional operating profit margin increased to 7,6% (2016: 7,4%).

The division incurred capital expenditure of R50,7 million during the year (2016: R48,1 million).

The division has a secured order book of R2,09 billion (2016: R2,29 billion), R846,8 million of which relates to the suspended Link 8000 contracts in Zambia.

Commentary *(continued)*

Raubex Infrastructure

The Infrastructure Division specialises in disciplines outside of the road construction sector, including energy (with a specific focus on renewable energy), rail, telecommunications, pipeline construction and housing infrastructure projects.

The division reported good growth for the year supported by increased construction works related to solar energy projects as well as activity in the affordable residential housing market, including GAP and RDP housing solutions. The division's property development business "Raudev" integrated well with the division's building and construction businesses. Good progress was made on the division's first affordable residential development "Woodwind Estates" with sales of completed units contributing to the results and releasing working capital. The roll-out of water infrastructure-related work in South Africa remained critically slow during the year.

Revenue for the division increased 35,9% to R1,56 billion (2016: R1,14 billion) and operating profit increased 92,5% to R67,5 million (2016: R35,1 million).

The divisional operating profit margin increased to 4,3% (2016: 3,1%).

The division incurred capital expenditure of R29,6 million (2016: R49,9 million).

The division has a secured order book of R1,48 billion (2016: R1,12 billion).

International

The Group's international operations ("the rest of Africa") have been stable with a balanced workflow from both the Materials Division and Construction Division. Operations during the year were focused mainly in Botswana, Mozambique, Namibia and Zambia.

The Group has a number of business units active in Namibia and Botswana which contributed positively to the results. In Zambia, work on the Link 8000 road contracts was suspended due to funding constraints of the Zambian Road Development Agency ("RDA"). Due to the suspension and limited work performed, no profit was recognised on these contracts during the year. The total amount included in accounts receivable from the RDA at 28 February 2017 amounted to R154,1 million. Infrastructure Division activities in Zambia were profitable and included the installation of fibre optic cable and the building of concrete structures for private clients. In Mozambique, crushing contracts were completed during the year in the midst of a depreciating Mozambique Metical which affected the profitability of this work.

International revenue increased 1,3% to R1,22 billion (2016: R1,20 billion) with operating profit flat at R218,0 million (2016: R218,3 million).

Operating profit margin decreased slightly to 17,9% (2016: 18,2%).

The international order book stands at R1,90 billion (2016: R2,13 billion), and is included in the Materials and Construction Division's order book.

Settlement agreement concluded with the South African Government

Shareholders are referred to the announcement released on SENS on 11 October 2016 in which shareholders were advised that Raubex had entered into a settlement agreement (the "Settlement Agreement") with the Government of the Republic of South Africa (the "Government"), together with other construction companies (collectively, the "Construction Companies"), in an effort to address the Construction Companies' exposure to potential claims for damages from certain identified public entities arising primarily from the fast track settlement process launched by the South African Competition Authorities in February 2011, as well as to significantly advance the transformation of the South African construction sector.

The Settlement Agreement, *inter alia*, stipulates that:

Over the next 12 years, the Construction Companies will be required to make a collective annual payment into a fund (the "Fund"). In the case of Raubex, the annual payment amounts to R15 million. The Fund will be constituted as a trust (the "Trust"). The first of such annual payments by Raubex of R15 million will be structured so that 25% thereof is payable within five (5) business days following the effective date of the Settlement Agreement and the remainder shall be paid no later than 90 days following the effective date. Thereafter, each subsequent instalment will be payable annually on 1 July.

Any claims or potential claims for damages that certain identified public entities have made, or may be entitled to make, against the Construction Companies, in relation to projects primarily arising from the Fast Track Settlement Process, will be settled. With respect to Raubex this includes the claim received on 19 April 2016 from the South African National Roads Agency SOC Limited ("SANRAL").

The Construction Companies have also individually undertaken to either:

- (i) launch development initiatives with the aim of identifying, developing and mentoring up to three emerging contractors ("Emerging Contractors"), to ensure that the Emerging Contractors will have the necessary skills and quantity of work required to generate a cumulative combined annual turnover equal to at least 25% of the annual South African civil engineering and general building construction works turnover of the relevant Construction Company within seven years. Aligned to this obligation, are fixed interim period transformation targets on each Construction Company as well as penalties calculated in accordance with a formula, for a failure to meet such targets; or
- (ii) to dispose of not less than a 40% economic interest in its South African civil engineering and general building construction business, to an enterprise that is more than 51% black owned, managed and controlled, in which case it is released from (i) above.

Raubex believes that the fixed transformation targets are achievable and confirms that it has elected to launch development initiatives as set out in (i) above. Raubex has selected and concluded agreements with two emerging contractors, ie Enza Construction (Pty) Ltd ("Enza") and Umso Construction (Pty) Ltd ("Umso") in order to achieve the objectives set out in (i) above.

Commentary *(continued)*

Prospects

The Materials Division is expected to continue to enjoy favourable operating conditions in both the commercial aggregate market and the mining sector where the division specialises in material handling and screening solutions for its clients. The acquisition of OMV Kimberley quarry was bedded down during the year. The Group will work to improve operational efficiencies at the plant and expand its market in the Northern Cape province in the year ahead. The acquisition of a dolomitic quarry near Moorreesburg in the Western Cape supports the Group's strategy of geographical expansion and diversification of its product mix. The quarry supplies metallurgical dolomite, agricultural lime and aggregates. Raubex will continue to look for acquisitions in this division.

During recent months, the Group has experienced an increasing number of enquiries from mining clients for both material handling and infrastructure solutions. Although no firm orders have been secured, with commodity prices at current levels, the prospects for future work in the mining sector are encouraging.

The Road Construction Division was able to relieve short-term order book pressure in the second half of the year and secured replacement work at similar margin. However, longer-term work flow is being pursued more aggressively. The Road Surfacing and Rehabilitation Division maintained its order book at a satisfactory level. The increase from R13 billion to R15 billion in the maintenance budget allocated to SANRAL for the coming year bodes well for both these divisions which are well positioned to secure a fair share of this work in the upcoming tender season.

The Infrastructure Division order book has shown growth in the affordable housing sector including the roll out of Woodwind Estate in Midrand and opportunities to participate in the Lufhereng Integrated Urban Development Project to the west of Soweto. While the renewable energy sector offers encouraging prospects, the division's secured order book in this sector is low with current contracts nearing completion. Further delays from Eskom cast doubt on the timing and award of the next round of the REIPPP projects.

It is expected that some large civil construction projects will come to market in the medium term, *inter alia*, the Msikaba and Mtentu bridges on the N2 Wild Coast Highway for which tenders have already closed, the Moloto Road upgrade for SANRAL, the expansion of the Durban Port for Transnet and various works for the Passenger Rail Agency of South Africa ("PRASA"). The timely award of these projects would go some way in absorbing the current overcapacity in the industry.

The Voluntary Rebuilding Programme ("VRP") settlement agreement reached with the Government of the Republic of South Africa, and Raubex's chosen approach to develop and mentor two established Emerging Contractors, affirms the Group's commitment to the transformation of the construction industry in South Africa and sets the stage for a healthy working relationship with Government as they roll out plans for much needed infrastructure development and address economic transformation in the country.

The Group has a secured order book of R8,03 billion (2016: R8,27 billion) with 23,7% of the order book representing contracts outside of South Africa in the rest of Africa.

This strong set of results underpins Raubex Group's celebration of its 10th year as a listed entity on the Johannesburg Stock Exchange. The Group's continued performance was achieved in a very competitive construction sector and is testimony to the management's strength, its ability to adapt and to find opportunities in changing and challenging conditions.

The Group's strong balance sheet and growing cash balance will support the management team's efforts to look for opportunities, both local and international, to ensure that it continues to grow from strength to strength in the years ahead.

Dividend declaration

The directors have declared a gross final cash dividend from income reserves of 45 cents per share on 8 May 2017 for the year ended 28 February 2017. The salient dates for the payment of the dividend are as follows:

Last day to trade <i>cum</i> dividend	Tuesday, 30 May 2017
Commence trading <i>ex</i> dividend	Wednesday, 31 May 2017
Record date	Friday, 2 June 2017
Payment date	Monday, 5 June 2017

No share certificates may be dematerialised or rematerialised between Wednesday, 31 May 2017 and Friday, 2 June 2017, both dates inclusive.

In terms of Dividends Tax ("DT"), the following additional information is disclosed:

- The local DT rate is 20%.
- The number of ordinary shares in issue at the date of this declaration is 181 750 036.
- The dividend to utilise for determining the DT due is 45 cents per share.
- The DT amounts to 9 cents per share.
- The net local dividend amount is 36 cents per share for shareholders liable to pay the DT.
- Raubex Group Limited's income tax reference number is 9370/905/151.

In terms of the DT legislation, the DT amount due will be withheld and paid over to the South African Revenue Service by a nominee company, stockbroker or Central Security Depository Participant (collectively "Regulated Intermediary") on behalf of shareholders. All shareholders should declare their status to their Regulated Intermediary, as they may qualify for a reduced DT rate or exemption.

Board changes

Shareholders were advised on 23 January 2017 of the change in function of a director. Mrs Ntombi Felicia Msiza, who joined Raubex as an Independent Non-executive Director in February 2011, has been appointed as an Executive Director responsible for Governance, Risk and Compliance effective from 1 March 2017. The company is in the process of appointing an Independent Non-Executive Director to fill the vacancy as a result of the above change in function.

Group income statement

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Revenue	9 005 645	7 925 754
Cost of sales	(7 762 882)	(6 800 882)
Gross profit	1 242 763	1 124 872
Other income	30 030	27 966
Other gains/(losses) – net	(8 319)	12 695
Administrative expenses	(482 915)	(454 970)
Voluntary Rebuilding Programme expense	(119 884)	–
Operating profit	661 675	710 563
Finance income	57 366	41 872
Finance costs	(100 937)	(91 116)
Share of profit of investments accounted for using the equity method	855	324
Profit before income tax	618 959	661 643
Income tax expense	(209 105)	(192 240)
Profit for the year	409 854	469 403
Profit for the year attributable to:		
Owners of the parent	372 062	445 308
Non-controlling interest	37 792	24 095
Basic earnings per share (cents)	203,7	236,9
Diluted earnings per share (cents)	202,2	234,3

Group statement of comprehensive income

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Profit for the year	409 854	469 403
Other comprehensive income for the year, net of tax		
Currency translation differences	(8 762)	(2 069)
Actuarial gain on post-employment benefit obligations	70	149
Total comprehensive income for the year	401 162	467 483
Comprehensive income for the year attributable to:		
Owners of the parent	363 370	443 388
Non-controlling interest	37 792	24 095
Total comprehensive income for the year	401 162	467 483

Calculation of diluted earnings per share

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Profit attributable to owners of the parent entity	372 062	445 308
Weighted average number of ordinary shares in issue ('000)	182 668	187 961
<i>Adjustments for:</i>		
Shares deemed issued for no consideration (share options) ('000)	1 362	2 085
Weighted average number of ordinary shares for diluted earnings per share ('000)	184 030	190 046
Diluted earnings per share (cents)	202,2	234,3

Calculation of headline earnings per share

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Profit attributable to owners of the parent entity	372 062	445 308
<i>Adjustments for:</i>		
Profit on sale of property, plant and equipment	(16 092)	(6 527)
Goodwill written off	7 906	–
Total tax effects of adjustments	4 506	1 827
Basic headline earnings	368 382	440 608
Weighted average number of shares ('000)	182 668	187 961
Headline earnings per share (cents)	201,7	234,4
Diluted headline earnings per share (cents)	200,2	231,8

Group statement of financial position

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
ASSETS		
Non-current assets		
Property, plant and equipment	2 364 319	2 335 748
Intangible assets	851 102	829 283
Investment in associates and joint ventures	49 087	50 682
Deferred income tax assets	40 938	42 478
Non-current inventories	73 459	81 954
Non-current trade and other receivables	100 557	114 438
Total non-current assets	3 479 462	3 454 583
Current assets		
Inventories	523 600	482 162
Construction contracts in progress and retentions	334 016	369 184
Trade and other receivables	1 525 373	1 423 371
Current income tax receivable	27 713	27 593
Cash and cash equivalents	1 103 618	969 736
Total current assets	3 514 320	3 272 046
Total assets	6 993 782	6 726 629
EQUITY		
Share capital	1 817	1 892
Share premium	2 059 688	2 179 613
Treasury shares	(23 664)	(46 599)
Other reserves	(1 179 094)	(1 148 951)
Retained earnings	2 938 678	2 718 123
Equity attributable to owners of the parent	3 797 425	3 704 078
Non-controlling interest	152 300	128 764
Total equity	3 949 725	3 832 842
LIABILITIES		
Non-current liabilities		
Borrowings	562 573	682 027
Provisions for liabilities and charges	74 838	65 741
Deferred income tax liabilities	311 608	310 041
Other financial liabilities	150 120	59 385
Total non-current liabilities	1 099 139	1 117 194
Current liabilities		
Trade and other payables	1 514 324	1 323 782
Borrowings	388 227	411 411
Current income tax liabilities	25 120	18 466
Other financial liabilities	17 247	22 934
Total current liabilities	1 944 918	1 776 593
Total liabilities	3 044 057	2 893 787
Total equity and liabilities	6 993 782	6 726 629

Group statement of cash flows

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Cash flows from operating activities		
Cash generated from operations	1 223 840	1 050 461
Interest received	57 366	41 872
Interest paid	(89 776)	(84 522)
Income tax paid	(206 977)	(190 449)
Net cash generated from operating activities	984 453	817 362
Cash flows from investing activities		
Purchases of property, plant and equipment	(440 512)	(549 535)
Proceeds from sale of property, plant and equipment	88 986	48 825
Acquisition of subsidiaries	(26 148)	(47 049)
Loan repayment from/(granted to) associates and joint ventures	2 450	(39 650)
Net cash used in investing activities	(375 224)	(587 409)
Cash flows from financing activities		
Proceeds from borrowings	377 903	502 667
Repayment of borrowings	(534 194)	(509 725)
Proceeds from shares issued	–	19
Dividends paid to owners of the parent	(160 087)	(135 623)
Dividends paid to non-controlling interests	(14 256)	(6 281)
Disposal of interest in a subsidiary	510	200
Acquisition of interest in a subsidiary	–	(5 600)
Contingent consideration settled	(20 989)	–
Share buy-back transaction	(120 000)	–
Sale/(acquisition) of treasury shares	13	(46 599)
Net cash used in financing activities	(471 100)	(200 942)
Net increase in cash and cash equivalents	138 129	29 011
Cash and cash equivalents at the beginning of the year	969 736	937 275
Effects of exchange rates on cash and cash equivalents	(4 247)	3 450
Cash and cash equivalents at the end of the year	1 103 618	969 736

Group statement of changes in equity

	Share capital R'000	Share premium R'000	Treasury shares R'000	Other reserves R'000	Retained earnings R'000	Total attributable to owners of the parent company R'000	Non-controlling interest R'000	Total equity R'000
Balance at 1 March 2015	1 873	2 179 613	-	(1 140 762)	2 381 905	3 422 629	110 788	3 533 417
Shares issued in terms of equity-settled share option scheme	19	-	-	(25 995)	25 995	19	-	19
Share option reserve	-	-	-	19 875	-	19 875	-	19 875
Non-controlling interest arising on business combination	-	-	-	-	-	-	5 951	5 951
Disposal of interest to non-controlling interest	-	-	-	-	(54)	(54)	254	200
Acquisition of non-controlling interest	-	-	-	-	443	443	(6 043)	(5 600)
Acquisition of treasury shares	-	-	(46 599)	-	-	(46 599)	-	(46 599)
Total comprehensive income for the year	-	-	-	(2 069)	445 457	443 388	24 095	467 483
Dividends paid	-	-	-	-	(135 623)	(135 623)	(6 281)	(141 904)
Balance at 29 February 2016	1 892	2 179 613	(46 599)	(1 148 951)	2 718 123	3 704 078	128 764	3 832 842
Share option reserve	-	-	-	9 541	-	9 541	-	9 541
Share buy-back	(75)	(119 925)	-	-	-	(120 000)	-	(120 000)
Treasury shares issued in terms of equity-settled share option scheme	-	-	22 935	-	(22 922)	13	-	13
Share option reserve utilised during the year	-	-	-	(30 922)	30 922	-	-	-
Disposal of interest to non-controlling interest	-	-	-	-	510	510	-	510
Total comprehensive income for the year	-	-	-	(8 762)	372 132	363 370	37 792	401 162
Dividends paid	-	-	-	-	(160 087)	(160 087)	(14 256)	(174 343)
Balance at 28 February 2017	1 817	2 059 688	(23 664)	(1 179 094)	2 938 678	3 797 425	152 300	3 949 725

Group segmental analysis

	Materials R'000	Road surfacing and rehabilitation R'000	Road construction and earthworks R'000	Infra- structure R'000	Other* R'000	Consolidated R'000
Operating segments						
28 February 2017						
Segment revenue	2 439 016	3 575 199	1 435 421	1 556 009	–	9 005 645
Operating profit	345 532	258 872	109 633	67 522	(119 884)	661 675
Margin	14,2%	7,2%	7,6%	4,3%	–	7,3%
29 February 2016						
Segment revenue	2 332 083	3 048 219	1 400 823	1 144 629	–	7 925 754
Operating profit	399 823	172 682	102 989	35 069	–	710 563
Margin	17,1%	5,7%	7,4%	3,1%	–	9,0%

	Local R'000	International R'000	Other* R'000	Consolidated R'000
Geographical information				
28 February 2017				
Segment revenue	7 790 122	1 215 523	–	9 005 645
Operating profit	563 602	217 957	(119 884)	661 675
Margin	7,2%	17,9%	–	7,3%
29 February 2016				
Segment revenue	6 725 552	1 200 202	–	7 925 754
Operating profit	492 253	218 310	–	710 563
Margin	7,3%	18,2%	–	9,0%

* Other consists of the Voluntary Rebuilding Programme expense.

Employee benefit expense

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Employee benefit expense in the income statement consists of:		
Salaries, wages and contributions	2 113 760	1 911 428
Share options granted to employees	9 541	19 875
Total employee benefit expense	2 123 301	1 931 303

Capital expenditure and depreciation

	Audited 12 months 28 February 2017 R'000	Audited 12 months 29 February 2016 R'000
Capital expenditure for the year	440 512	549 535
Depreciation for the year	373 230	371 306
Amortisation of intangible assets for the year	1 433	671

Notes

Basis of preparation

The summary consolidated financial statements are prepared in accordance with the requirements of the JSE Limited Listings Requirements for abridged reports, and the requirements of the Companies Act applicable to summary financial statements. The Listings Requirements require abridged reports to be prepared in accordance with the framework concepts and the measurement and recognition requirements of International Financial Reporting Standards ("IFRS") and the SAICA Financial Reporting Guides as issued by the Accounting Practices Committee and Financial Pronouncements as issued by the Financial Reporting Standards Council and to also, as a minimum, contain the information required by IAS 34 *Interim Financial Reporting*. The accounting policies applied in the preparation of the consolidated financial statements from which the summary consolidated financial statements were derived are in terms of International Financial Reporting Standards and are consistent with those accounting policies applied in the preparation of the previous consolidated annual financial statements.

These summary consolidated financial statements for the year ended 28 February 2017 have been prepared under the supervision of the Financial Director, Mr JF Gibson CA(SA) and audited by PricewaterhouseCoopers Inc., who expressed an unmodified opinion thereon. The auditor also expressed an unmodified opinion on the annual financial statements from which these summary consolidated financial statements were derived. A copy of the auditor's report on the summary consolidated financial statements and of the auditor's report on the annual consolidated financial statements are available for inspection at the Company's registered office.

The auditor's report does not necessarily report on all of the information contained in this announcement. Any reference to *pro forma* or future financial information included in this announcement has not been reviewed or reported on by the auditors. Shareholders are advised that in order to obtain a full understanding of the nature of the auditors' engagement they should obtain a copy of that report together with the accompanying financial information from the Company's registered office.

Share capital and premium

	Number of shares in issue	Ordinary share capital R'000	Share premium R'000	Total R'000
At 1 March 2015	187 330 165	1 873	2 179 613	2 181 486
Shares issued in terms of equity-settled share option scheme	1 919 871	19	–	19
At 29 February 2016	189 250 036	1 892	2 179 613	2 181 505
Shares buy-back transaction	(7 500 000)	(75)	(119 925)	(120 000)
At 28 February 2017	181 750 036	1 817	2 059 688	2 061 505

On 4 August 2016, the company cancelled and delisted 7 500 000 ordinary shares. These shares were acquired as part of a specific repurchase from an associate of a non-executive director of the company in terms of the authority to repurchase the shares approved by the shareholders of the company at the general meeting held on 20 July 2016.

Following the cancellation, the issued share capital of the company comprises 181 750 036 ordinary shares of 1 cent each.

Treasury shares

During the year 1 320 328 treasury shares were utilised to settle share options that vested in terms of the employee share option scheme for an amount of R22,9 million. The related weighted average share price at the time of exercise was R17,37. The weighted average share price of the remaining treasury shares held is R17,37.

Analysis of movement in treasury shares:

	Number of shares	Value R'000
At 1 March 2015	–	–
Acquisition of treasury shares by Raubex (Pty) Ltd	2 682 662	46 599
At 29 February 2016	2 682 662	46 599
Treasury shares issued in terms of equity-settled share option scheme	(1 320 328)	(22 935)
Total treasury shares held by Raubex (Pty) Ltd at 28 February 2017	1 362 334	23 664

Business combinations

OMV Kimberley (Pty) Ltd and OMV Kimberley Mining (Pty) Ltd (“OMV Kimberley”)

On 9 March 2016, the Group effectively acquired 100% of OMV Kimberley for a purchase price of R37,5 million to be settled in cash. OMV Kimberley is a commercial quarry operating in the Northern Cape province supplying aggregates to the construction industry. The revenue included in the consolidated income statement since 9 March 2016 contributed by OMV Kimberley was R37,1 million with a net profit contribution of R1,9 million over the same period.

Notes *(continued)*

Details of the net assets acquired, purchase consideration and goodwill are set out below:

	R'000
Consideration	
Cash	27 500
Deferred consideration*	10 000
Total consideration	37 500
Recognised amounts of identifiable assets and acquired liabilities assumed	
Property, plant and equipment	35 347
Intangible asset – mining right	10 000
Inventories	1 387
Trade receivables	2 452
Current income tax receivable	1 944
Cash and cash equivalents	9 267
Other financial assets	1 607
Deferred tax asset	2 824
Borrowings	(13 654)
Deferred tax liability	(10 226)
Trade and other payables	(3 556)
Rehabilitation provision	(6 346)
Total identified net assets	31 046
Goodwill attributable to owners of the parent	6 454
Total	37 500
Purchased consideration settled in cash	27 500
Less: Cash and cash equivalents in the business combination acquired	(9 267)
Cash outflow on acquisition for cash flow statement	18 233

* The deferred consideration is an amount of R10 million payable to the previous shareholders of OMV Kimberley once transfer of the mining right into the name of the Group has been successfully completed. The deferred consideration is included in the cost of the business combination at the fair value date of the acquisition.

Malmesbury Sand (Pty) Ltd (“Malmesbury Sand”)

On 1 September 2016, the Group effectively acquired 100% of the shares of Malmesbury Sand for a purchase price of R10,6 million to be settled in cash. Malmesbury Sand is a commercial quarry operating in the Western Cape. The acquisition improves the national footprint of the commercial quarry operations and gives the group access to sand in the area. The acquisition is in line with the group’s strategy to expand its commercial quarry business geographically. The revenue included in the consolidated income statement since 1 September 2016 contributed by Malmesbury Sand was R3,5 million with a net loss contribution of R0,2 million over the same period. Had Malmesbury Sand been consolidated from 1 March 2016 the consolidated income statement would show *pro forma* revenue of R4,1 million and net loss of R0,3 million.

Details of the net assets acquired, purchase consideration and goodwill are set out below:

	R'000
Consideration	
Cash	8 000
Deferred consideration*	2 600
Total consideration	10 600
Recognised amounts of identifiable assets and acquired liabilities assumed	
Intangible asset – mining right	7 256
Deferred tax asset	29
Cash and cash equivalents	85
Current tax liability	(3)
Trade payables	(77)
Deferred tax liability	(2 032)
Rehabilitation provision	(105)
Total identifiable net assets	5 153
Goodwill attributable to owners of the parent	5 447
Total	10 600
Purchased consideration settled in cash	8 000
Less: Cash and cash equivalents in the business combination acquired	(85)
Cash outflow on acquisition for cash flow statement	7 915

* The deferred consideration is an amount of R2,6 million payable to the previous shareholders of Malmesbury Sand once transfer of the mining right into the name of the Group has been successfully completed. The deferred consideration is included in the cost of the business combination at fair value on the date of the acquisition.

Events after the reporting period

Lime Sales Ltd (“Lime Sales”)

On 1 March 2017, the group effectively acquired 74% of Lime Sales for a purchase price of R37 million to be settled in cash. Lime Sales is a commercial quarry operating near Moorreesburg in the Western Cape that produces metallurgical dolomite, agricultural lime and aggregates. The acquisition is in line with the Group's strategy to expand its commercial quarry business geographically.

No further material events after the reporting period occurred up to the date of preparation of these Group financial statements.

On behalf of the Board

JE Raubenheimer

Chairman

RJ Fourie

Chief Executive Officer

JF Gibson

Financial Director

8 May 2017

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Company information

Directors

JE Raubenheimer[#]

RJ Fourie

JF Gibson

NF Msiza

F Kenney[#]

LA Maxwell^{*}

BH Kent^{*}

*# Non-executive * Independent non-executive*

Company secretary

Mrs HE Ernst

Registered office

The Highgrove Office Park

Building No 1

Tegel Avenue

Centurion

South Africa

Transfer secretaries

Computershare Investor Services (Pty) Ltd

70 Marshall Street

Johannesburg

2001

South Africa

Auditors

PricewaterhouseCoopers Inc.

Sponsor

Investec Bank Limited

www.raubex.com

Contacts

Raubex Group

Rudolf Fourie

+27 (0) 51 406 2000

James Gibson

+27 (0) 12 648 9400

www.raubex.com

Instinctif Partners

+27 (0) 11 447 3030

Frédéric Cornet

+27 (0) 83 307 8286

Pietman Roos

+27 (0) 72 360 5575

Réalisé par :
GéoPlusEnvironnement

Siège Social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Centre et Nord :
2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14
e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Ouest :
5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil – 88200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Antenne Afrique Centrale :
BP 831 – LIBREVILLE - GABON
Tél : (+241) 02 85 22 48
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com

